

Kaële

ANNECY-LÉMAN



CAUBÈRE À L'ÉPREUVE DU TEMPS

En octobre à Thonon

LAC D'ANNECY

CIRCULATION RIVE OUEST

TUNNEL, BUS OU TRAMWAY ?

MOURIR DIGNEMENT

UN DROIT POUR TOUS ?

N° **122**

SEPTEMBRE 2015
2,50€

matière ^{ET} couleur



les **+**

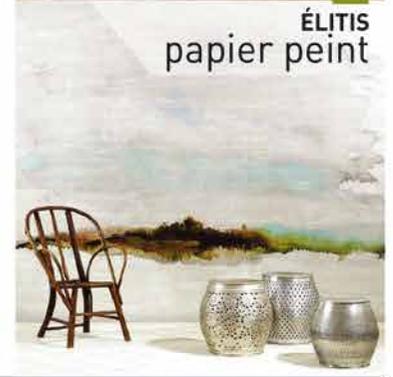
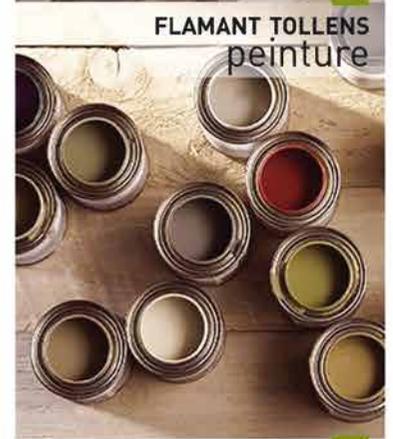
de matière et couleur :

L'étude personnalisée
de votre décoration intérieure :
un service gratuit
pour profiter de nos conseils.



sabaitalia.it

Retrouvez toutes nos marques sur
www.matiereetcouleur.com
9, rue Sommeiller
74000 Annecy
04.50.51.28.30



NOUVELLE ADRESSE : l'Atelier 33 route de Talloires Menthon-Saint-Bernard





Qui vous
ASSURE

depuis

**20
ANS?**

ASSURANCES

**On vous assure avec ou sans compte bancaire
au Crédit Agricole des Savoie !***



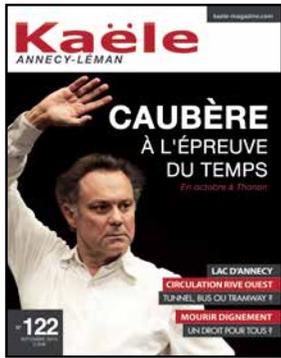
* Hors contrats d'assurances en couverture de prêt assurés par CNP Assurances, PREDICA et hors contrats d'assurances proposés par la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA). CNP Assurances, société anonyme au capital de 686 618 477 € entièrement libéré. 341 737 062 RCS PARIS. CNP IAM, S.A. au capital de 30 500 000 € entièrement libéré. 363 024 189 RCS PARIS. Siège social : 4, place Raoul Dautry, 75716 PARIS CEDEX 15. Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - SIRET 784 338 527 00046. Siège social : 65, rue La Boétie 75008 Paris.

Les contrats d'assurances sont proposés par : PACIFICA, filiale d'assurance dommage Crédit Agricole Assurances. Pacifica, S.A. au capital entièrement libéré de 252 432 825 €, entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 8 - 10 boulevard de Vaugirard, 75724 Paris Cedex 15 - 352 358 865 RCS Paris ; et PREDICA, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances. Entreprise régie par le Code des assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 997 087 050 €. Siège social : 50-56, rue de la Procession 75015 Paris, 334 028 123 RCS Paris. Les contrats de télésurveillance sont proposés par CTCAM, filiale de Crédit Agricole Protection Sécurité. Entreprise certifiée par l'assemblée plénière des sociétés d'assurance dommage au plus haut niveau - 13, rue de Belle-Ile - 72190 Coutaines - SAS au capital de 12 547 360 € - RCS 799 869 342 Le Mans. Agrément CNAPS AUT 072 2113 07 09 20140389180 - Article 612-14 du CSI (article 8 loi 83- 629) - L'autorisation administrative préalable ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Elle n'engage en aucune manière la responsabilité des pouvoirs publics*.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est situé à Anney - PAE Les Glaisins - 4 avenue du Pré Félin - Anney le Vieux - 74985 Anney cedex 9 - 302 958 491 RCS Anney - code APE 6419 Z. Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 417.

SOMMAIRE

SEPTEMBRE 2015



En vente sur abonnement

© Michèle Laurent

- 6 à 10 **INTERVIEW DU MOIS**
Philippe Caubère,
à l'épreuve du temps
- 13 à 20 **CULTURE**
Actu culturelle
Expos
Livres
- 22 à 25 **CINÉMA ITALIEN**
Vergine giurata de Laura Bispuri,
Des femmes comme de la pierre
- 26 à 28 **ENVIRONNEMENT**
Mobilité sur la rive ouest du Lac d'Annecy
Tunnel, bus ou tramway ?
- 30 à 32 **INTERNATIONAL**
Espagne, une dérive autoritaire
- 35 à 37 **SOCIÉTÉ**
Fin de vie
Une question de liberté et d'égalité ?
- 38 à 39 **RENCONTRE**
Vincent Genuyt
- 40 à 42 **ÉCONOMIE**
L'analyse des notaires
L'analyse des experts-comptables
- 44 à 45 **KALÉIDOSCOPE**
- 47 à 48 **LA TABLE DU CHEF**
Guillaume Gomez,
Chef du palais de l'Élysée
- 50 **JEUX**
Mots croisés - sudoku

ÉDITO



Marie Paule Kneip

L'« UBÉRISATION » EN MARCHÉ

Sur Internet l'« ubérisation » fait des émules. Les créations de plateformes s'accroissent et chacun veut sa part du gâteau. Ces sites engrangent des royalties sans se préoccuper des dommages collatéraux qu'ils provoquent. Mais que cachent ces plateformes qui font saliver les uns et bouillir les autres et qu'est-ce que cette nouvelle économie développée sur le net veut dire de l'état du monde du travail en France et dans le monde ?

Prenons un exemple : la plateforme Uber. Après la guerre qui a eu lieu entre les chauffeurs de taxis parisiens et la multinationale (estimée à 50 milliards de dollars), cette dernière a dû mettre un genou à terre sur le sol français au mois de juillet, mais au niveau mondial elle est installée dans 58 pays soit : 290 villes et utilise 170 000 chauffeurs. Des plaintes de chauffeurs embauchés par Uber ont été enregistrées dans plusieurs États américains dans lesquelles ils dénoncent leurs conditions de travail. Un chauffeur d'Uber n'est pas un salarié comme les autres puisqu'il n'a aucune garantie professionnelle (santé, retraite, assurance-chômage, frais professionnels...), ni formation et peut être éjecté de la plateforme dès qu'un client se plaint après une course. La plupart sont des travailleurs indépendants, comme en France qui en compte près de 10 000, mais ils n'ont de liberté que sur le choix de leurs heures de travail et doivent suivre expressément les règles imposées par Uber. Ces plaintes démontrent que les chauffeurs ne sont plus aussi naïfs sur leur statut professionnel. Certains même préfèrent renoncer à l'attrait du travail indépendant pour retrouver un statut de salarié. Mais sont-ils sûrs de retrouver du travail alors que les salaires stagnent, que l'emploi précaire progresse et que le chômage sévit aussi bien aux États-Unis qu'en Europe, toutes proportions gardées. Ce climat incertain de l'emploi a grandement facilité les recherches en main-d'œuvre d'Uber. Mais, si le mécontentement se propageait aux 58 pays où il est implanté, tout son système économique serait remis en cause. Uber actionne déjà tous ses boucliers : avocats, lobbyistes, appuis politiques pour conserver la main sur son activité et son filon.

Tous ces sites grignotent des parts de marché bien souvent dans des secteurs d'activité soumis à une législation plus contraignante dont ils sont pour la majorité exemptés. Le gouvernement français a ébranlé la multinationale lors du conflit avec les taxis parisiens. Pour combien de temps ? L'« ubérisation » est en marche et on le sait déjà rien ne pourra l'arrêter. Reste à être vigilant pour que tout le monde soit gagnant-gagnant. Et ça, ce n'est pas gagné !

Kaële 1 rue de l'Industrie - 74000 Annecy Tél. : +33 (0)4 50 46 90 62 | **Directrice de la publication** Marie Paule Kneip kaele@kaele-magazine.com | **Courriel de la rédaction** redaction@kaele-magazine.com | **Rédacteur en chef** Fabien Franco | **Rédacteurs** Caroline Depecker, Benjamin Müller, Élie Rouas, Raphaël Sandraz | **Maquette** Greg Salsedo - pao@kaele-magazine.com | **Kaële Publicité** Courriel de la publicité pub@kaele-magazine.com | **Chef de publicité** Frédéric Franco 06 15 02 48 86 | **Attachée commerciale** Flore Franco 06 15 02 48 91 | **Vendu sur abonnement** | **Éditeur** MPK Éditions. Sarl au capital de 15 300 € RCS Annecy. TGI 452 569 221. Siège social 1 rue de l'Industrie - 74000 Annecy. Gérante majoritaire Marie Paule Kneip | **Imprimé en Italie** Musumeci S.P.A. 11020 Quart Val d'Aoste | **Dépôt légal** : à parution. **ISSN** 1768-4471. **AIP** 0000835

www.kaele-magazine.com

Rejoignez-nous sur Facebook



PHILIPPE CAUBÈRE

Un caractère
à l'épreuve du temps

© Michèle Laurent



Il est des caractères complexes qui nous rappellent la richesse de nos univers intérieurs. Philippe Caubère, le comédien, l'auteur, l'être au cœur battant, est l'un d'entre eux. À Thonon en septembre, il jouera *La Danse du diable*, sa première pièce créée en 1981 au festival d'Avignon. Au total, il en aura écrit onze en moins de quatre ans. Depuis, l'auteur, metteur en scène et comédien n'a de cesse de naviguer dans sa mémoire à travers Ferdinand, son double théâtral qui lui n'a pas vieilli. Ce Ferdinand de l'âge adulte existe déjà pourtant. S'il veut avoir la possibilité, un jour, de naître sur scène, son créateur devra improviser encore. Avant d'écrire les mots qui, comme autant de miroirs réfléchissants, lui donneront chair et consistance pour le reste du temps.





Kaële : Vous avez écrit plus de 33 heures de spectacle. Ne peut-on considérer que vous réalisez une œuvre ?

Philippe Caubère : Écoutez, je l'espère. Pourquoi pas après tout ? Si l'on accepte qu'un saltimbanque, un farceur puisse faire une œuvre, alors oui c'en est une. Dario Fo a bien reçu le Prix Nobel de littérature.

K. : Vous jouez seul sur scène. C'est faire le sacrifice de partager avec d'autres comédiens.

P. C. : J'ai créé *La Danse du diable* en 1981. Le processus créatif a commencé par l'improvisation. Seul, sans aucune limite ni aucune contrainte, sans décor, sans costume, sans maquillage, sans partenaire. J'étais comme un alpiniste qui gravit un haut sommet. Je parlais à la découverte du monde. C'est ainsi que j'ai trouvé mon style, ma façon d'écrire et de faire du théâtre. Ce n'était pas un choix, mais un moyen qui s'est imposé à moi pour que naisse mon écriture.

K. : D'abord l'improvisation, ensuite l'écriture ?

P. C. : À un moment donné l'improvisation est fixée. Elle produit un texte que je joue ensuite au mot près. Puis quand je commence à prendre confiance en moi, je me donne alors le droit d'improviser à nouveau à la condition que cela s'impose sur scène. L'écriture est à mi chemin entre l'improvisation et le jeu.

K. : *La Danse du diable* que vous jouez en 2015 est-elle identique à celle que vous avez jouée en 1981 ?

P. C. : Je l'ai souvent jouée, ce qui signifie que la pièce n'a jamais cessé de bouger. J'ai développé certains thèmes abordés dans le spectacle, en revanche la fin est identique à celle des années 90, époque à laquelle je l'ai repris. Ce n'est pas le texte qui a changé, c'est moi. Tout simplement parce que je n'ai plus le même corps à soixante-cinq ans qu'à trente ans. C'est un spectacle que je joue avec mon corps, ma mémoire et les mots. Quand je me joue à quatorze ans, je ne suis plus que le témoignage historique de ma jeunesse passée. Le texte n'a donc pas véritablement été modifié. Il y a juste cette petite allusion de la mère, – le personnage principal de la pièce –, encourageant les ouvriers qui ne sont plus communistes à la redevenir.

K. : Quel regard posez-vous aujourd'hui sur ce texte écrit il y a plus de trois décennies ?

P. C. : À l'époque j'avais des doutes. Désormais, je le trouve très bien. D'ailleurs il tient le coup sinon je ne pourrais pas continuer à le jouer. En tout cas, il fonctionne toujours.

K. : Maintenant sur le fond, écririez-vous de la même manière sur votre enfance, votre mère, vos souvenirs ?

P. C. : Le regard que j'avais sur le monde à cette époque a bien sûr changé. Le moment où j'ai écrit était unique. Je reprends ce spectacle pour retrouver ce point de vue, cette naïveté, cette clairvoyance propre à la jeunesse. Aujourd'hui je dirais que je suis beaucoup plus confus. En vieillissant, on devient tous d'une façon ou d'une autre de « vieux cons ». Nous avons trop d'angoisses, de doutes sur nous-mêmes. On devient pessimiste, on ne voit plus rien. C'est d'ailleurs pour ça que ce sont les vieux qui nous gouvernent. Si j'écrivais aujourd'hui, et j'espère que cela arrivera, je pense que je décrirais des choses plus amères et féroces.

K. : Est-ce donc une fatalité : s'aigrir avec l'âge ?

P. C. : Bien sûr. Ce n'est pas convenable de l'avouer mais il est évident que l'on s'aigrir par rapport à la vie. D'abord, on sent que le temps qui nous reste est de plus en plus court. A contrario, nous gardons des espoirs fous. Nous sommes heureux quand le spectacle a marché mais nous sommes plus chiantes aussi. Ne dit-on pas que ce sont les plus méchants qui deviennent très vieux ? Je n'espère pas pour autant devenir méchant. Et peut-être aussi que je ne vivrais pas très vieux, je n'en sais rien.

K. : Le fait de jouer seul la plupart du temps ne permet-il pas de tempérer ses défauts ?

P. C. : Le fait de jouer seul me sauve la vie. Au moins je n'ai pas eu à supporter le poids des autres (rires). Je blague un peu mais pas tant que ça. Je n'aurais pas été capable d'assumer le poids humain d'une troupe. C'est un sport très particulier. Quand j'ai monté *La Danse du diable*, alors que nous mangions ensemble, Ariane Mnouchkine m'a demandé si j'allais continuer à faire des spectacles dans cette veine-là, seul. Je lui ai répondu que je ne croyais pas, qu'il s'agissait d'une expérience. Et elle de me répondre : « *Tu as quand même trouvé la solution parce que l'enfer c'est les autres.* » Voyez, même

elle qui pourtant a fait sa vie avec les troupes... Plus sérieusement, c'est très dur mais c'est aussi un grand plaisir de partager. Cela étant dit, je regrette tout le temps de ne pas avoir pu jouer avec d'autres comédiens. Je me suis régala, pendant les quatre ans durant lesquels j'ai joué avec Michel Galabru, la correspondance de Pagnol et Raimu. C'est merveilleux de jouer avec un partenaire, c'est un manque pour moi, mais dans la vie, on ne peut pas tout avoir.

K. : Jouer seul permet de monter des pièces qui n'auraient pas pu voir le jour autrement.

P. C. : Bien entendu, c'est essentiel. À l'époque j'étais totalement désargenté. Monter un monologue a été le seul moyen pour moi de produire un spectacle. Dès que ça marche, on gagne de l'argent. Ce qui m'a permis de filmer mes spectacles dans des conditions optimales. Au début, je voulais écrire pour une troupe comme Molière. J'étais comme le mec qui a joué le Napoléon d'Abel Gance : lui il se prenait pour l'empereur, moi je me prenais pour Molière. Je ne voulais pas fonder une troupe, mais en revanche, j'avais la volonté d'écrire pour d'autres comédiens. Je n'y suis pas arrivé.

K. : Pourquoi ?

P. C. : Je ne sais pas. Quand j'écrivais une pièce avec plusieurs personnages, cela ressemblait à Pagnol, Dubillard, Ionesco, à tous ces auteurs que j'aime, mais à rien d'original. Quand je me suis mis à improviser, ça l'est devenu. J'ai trouvé mon style. Il s'est imposé. Bien que mon rêve aurait été d'écrire pour plusieurs interprètes, je n'ai pas su le faire. Avec le recul, je me rends compte aussi que je n'aurais jamais eu les épaules mentales, morales, psychologiques pour diriger une troupe.

K. : Pensez-vous qu'il faut voir haut pour aller loin ?

P. C. : Oui. C'est pour cette raison que je ne suis pas d'accord avec l'idéologie théâtrale actuelle. Je me souviens d'un article dans *Libération* dont le titre était *Descendre le théâtre de son piédestal*. On a besoin d'exemples, de stars, de figures hors du commun qui nous inspirent, auxquels on veut ressembler, auxquels on se compare. Il en va ainsi de la nature humaine. C'est ce qui fait partie de la magie du métier. Quand des jeunes viennent me dire que c'est grâce à moi qu'ils font du théâtre, cela me touche. J'ai alors

le sentiment que j'ai réussi ma vie. J'ai plutôt tendance à penser que j'ai tout raté, que j'ai joué seul toute ma vie, que je n'ai pas écrit ce que j'aurais dû écrire... Bref, je passe mon temps à me dénigrer mais quand je constate que j'ai pu inspirer des jeunes, le sentiment d'avoir accompli ce que j'avais à faire dans la vie me submerge.

K. : Certains comédiens parlent de ce lien sacré entre la scène et le public. Comment le définissez-vous ?

P. C. : Je parlerai d'un lien sexuel. Sexuel ça veut dire qu'on va jouir et qu'on va rire ou pleurer. Au théâtre l'expression la plus fine et la plus aigüe de la sexualité c'est le rire ou les pleurs, ce qu'on appelle dans l'acte sexuel, l'orgasme. En général au théâtre, on ne rit pas, on ne pleure, on s'emmerde. Quand vous parlez de relation sacrée, je pense à l'église, et à l'église, on s'emmerde. Je me méfie de la dimension spirituelle. Il est vrai que le théâtre peut être comparé à la messe, qui représente pour moi, les pires souvenirs de mon enfance, un ennui profond. Ce qui m'intéresse quand je vais au théâtre, c'est de jouir, de rire, d'avoir les mêmes sensations que lorsque je vais voir Bob Dylan, les Rolling Stones, les musiciens de ma génération. Ces sensations-là sont sexuelles.

K. : Il est vrai que chez Caubère on rit.

P. C. : Sauf quand je monte Benedetto (André Benedetto (1934–2009), auteur, poète et ancien directeur du théâtre des Carmes, fondateur du Off du festival d'Avignon), Aragon. J'essaye alors de charmer les spectateurs et de les faire entrer dans un texte. Dans les spectacles que j'ai écrits, l'objectif est de faire rire les gens le plus profondément possible.

K. : Rien à voir avec le one man show de l'humoriste.

P. C. : On rit quand on voit Raymond Devos, Dubillard, Zouk, Djamel Debbouze et quelques autres. Sinon, on rit plus souvent au théâtre que dans un one man show. Le drame des one man show est que l'on n'y rit pas. On le sait bien. Il ne s'agit pas de vulgarité, mais juste que ce n'est pas drôle. Or, c'est drôle quand c'est tragique. Les choses sont drôles quand elles frôlent le drame, la tragédie. C'est une tragédie quand on est tout seul sur scène, quand sa mère est morte, quand on parle du Théâtre du Soleil qu'on a perdu. Daniel Mesguich, alors

qu'il dirigeait le conservatoire national supérieur d'art dramatique, m'a proposé de diriger un cours sur le one man show. Jamais je n'apprendrai à un comédien à jouer seul sur scène. C'est une tragédie. Le théâtre ça ne se fait pas tout seul mais en troupe. Je suis seul parce que j'ai vécu une tragédie. Les spectateurs ne s'y trompent pas. Je raconte par exemple que ma mère est morte avant de me voir jouer Molière. Alors bien sûr, c'est une petite tragédie, mais c'est l'histoire de la jeunesse qui s'enfuit, du temps qui passe, de la mort.

K. : C'est ce qui donne du sens à la vie.

P. C. : Bien sûr. Cependant il y a cette tirade dans *Macbeth* de Shakespeare (Acte V, scène 5, ndr) : « *La vie n'est qu'une ombre errante ; un pauvre acteur / Qui se pavane et s'agite une heure sur la scène / Et qu'ensuite on n'entend plus ; c'est une histoire / Racontée par un idiot, pleine de bruit et de fureur, / Et qui ne signifie rien.* » Je crains que la vie n'ait aucun sens. Il nous appartient de trouver des moments de bonheur, de liberté. J'ai une conception tragique de la vie.

K. : Votre mère a donc été, pour vous, une force créatrice.

P. C. : C'est le moins que l'on puisse dire ! Mais je ne le savais pas. C'est l'improvisation qui m'a permis de le découvrir. Quand j'ai commencé à raconter pourquoi, à l'âge de dix ou quatorze ans, j'ai eu envie de faire du théâtre, j'ai pensé à mon père. Car en réalité c'est lui qui voulait être comédien quand il était jeune homme. Son père l'en a empêché. Mon père a guidé mes premiers pas de comédien. Dans ma conscience, je pensais donc qu'il serait ma source d'inspiration. Pourtant quand j'ai improvisé, ma mère est arrivée inopinément. Elle a fini par prendre toute la place dans mes improvisations, elle et Ariane Mnouchkine. Elles ont été toutes les deux les figures principales de mon inspiration. D'un seul coup, j'ai réalisé à quel point ma mère avait envahi ma conscience, ma personnalité. J'étais fait de ma mère largement autant, et



© Michèle Laurent

sans doute plus, que de mon père. Il faudrait peut-être que je parvienne un jour à écrire sur lui. Il est plus compliqué pour un fils de parler de son père que de sa mère. En tout cas, elle continue à être une source vive d'inspiration, sinon, je ne pourrais pas continuer à l'interpréter. Et quand je la joue, je la retrouve. Vous avez remarqué ? On retrouve les morts dans les rêves et au théâtre.

K. : Quand est-elle décédée ?

P. C. : En 1976 pendant le tournage de *Molière* (le film réalisé par Ariane Mnouchkine, ndr). J'avais joué auparavant dans des pièces politiques, l'agit-prop etc., or au regard de ses opinions, le spectacle qu'elle aurait dû voir c'est *Molière*. Mais elle est morte et ça a été un drame.

K. : Et votre père ?

P. C. : Il est mort il y a quelques années. Il a vu beaucoup de mes spectacles. Il est encore une énigme pour moi. Mon père c'est le silence quand ma mère parlait tout le temps. On s'engageait, d'ailleurs elle m'a appris à me disputer avec les femmes. Je n'ai aucun sentiment de supériorité ou d'infériorité envers les femmes. Elles sont mes égales. Mon père ce sont les non-dits, l'absence de communi-



❖ cation. Dans *César*, Pagnol écrit sur la figure paternelle. Lui et moi avons été fâchés violemment avec nos pères respectifs. Les rapports entre père et fils sont mystérieux.

K. : Vous avez mémorisé trente-trois heures de spectacle (Le Roman d'un acteur). Les mots ne se bousculent-ils pas dans votre tête ?

P.C. : Si mais j'arrive à les faire circuler. Je suis un agent de circulation formidable (rires). Je gère le trafic aussi dense soit-il. Il y a des limites. Par exemple, à une époque j'ai essayé de jouer cinq spectacles les uns derrière les autres. Au quatrième c'est devenu l'horreur. Je ne peux jouer un spectacle que si je l'ai répété la veille. Après la mémoire bugue comme un ordinateur.

K. : Qu'en est-il de la peur ?

P.C. : Terrible. Mais je me demande si ce n'est pour ça aussi que l'on veut devenir acteur car il y a cette peur que l'on traverse, que l'on finit par dompter et qui devient une délivrance. Dans chaque chose importante de sa vie, on a peur : on a peur la première fois qu'on fait l'amour, devant les grandes décisions. Elle fait partie de la vie et nous est nécessaire. Je joue dans *Bac 68* la peur de celui qui ne sait rien, à qui on donne pour sujet la Sibérie et qui n'a aucune idée de ce que c'est et qui va devoir affronter l'examineur. C'est une peur qui n'est rien à côté de celle vécue par les migrants qui traversent la mer sur une embarcation.

K. : Continuez-vous à écrire ?

P.C. : Plus du tout depuis longtemps. J'ai tout écrit de 1980 à 1984, et avant d'après des notes prises pendant cinq ans. Tout ce que je fais depuis trente-cinq ans c'est de gérer ce matériau.

K. : La source s'est-elle tarie ?

P.C. : Peut-être un jour coulera-t-elle à nouveau ? Je ne désespère pas. Je suis vieux mais un artiste n'est jamais vieux sauf quand il est mort. Et puis je suis un homme de théâtre et l'écriture prend vie quand on joue. Quand je joue je continue donc à écrire. Votre question me touche. Je voudrais parvenir à écrire ce que je n'ose pas écrire. Jusque-là je me suis réfugié dans ma vie de jeune homme. Je n'ai pas écrit sur ce moment où les choses deviennent de plus en plus compliquées. On parlait d'aigreur, en fait il s'agit de l'instant où les choses ne sont plus certaines, où on les pensait simples et elles deviennent

complexes. On n'aime pas simplement une femme, mais on en aime deux, puis trois. On croyait qu'on était désintéressé et puis quand même l'argent nous intéresse. Cette vie d'homme, à mon niveau, l'engagement politique, l'amour... Mon devoir serait d'écrire cet âge adulte. Est-ce que je vais y parvenir ? Je ne sais pas.

K. : Qu'est-ce qui pourrait déclencher le travail d'écriture ?

P.C. : C'est une pulsion sexuelle encore une fois. L'écriture s'est imposée à moi à l'époque de *La Danse du diable*. J'écrivais tout au long de la journée. Il faudrait que j'abandonne ma vie d'acteur qui produit des spectacles. Il y avait eu un questionnaire envoyé aux écrivains. La question était « *qu'est-ce qui vous empêche d'écrire ?* » Jean-Claude Grumberg a répondu : « *moi* ».

K. : Quel regard portez-vous sur votre milieu professionnel ?

P.C. : J'ai très peu de relations avec le milieu théâtral, si ce n'est mes amis du Théâtre du Soleil. Je ne le connais pas bien. Je ne me sens pas en phase avec lui pour dire la vérité. Je ne suis plus à la mode.

K. : Mais les salles de vos spectacles affichent complet.

P.C. : Parfois, les metteurs en scène démodés font plus d'entrées que les metteurs en scène à la mode. Voyez le In et le Off au festival d'Avignon. N'est-ce pas une injustice absolue ? Comme si il y avait le gratin d'un côté, les troisièmes classes de l'autre. Je me souviens de Fabienne Pascaud* journaliste (et actuelle directrice de la rédaction, ndr) de Télérama disant à Ariane Mnouchkine qu'elle était « presque » démodée et elle de répondre : « *Il y a des moments où on peut être presque fier d'être démodé.* » Je trouve la réponse admirable. Tout est relatif.

K. : Êtes-vous fidèle dans vos amitiés ?

P.C. : Je suis aussi fidèle dans mes sentiments qu'infidèle dans mes pulsions. Je ne fais pas de mystère de mon infidélité sexuelle avec les femmes ce qui entraîne que je revendique pour mes compagnes la même liberté. Mais vous savez les sentiments sont contradictoires et l'amitié n'excuse pas tout. Mes sentiments pour Ariane Mnouchkine sont ainsi. Il y a chez elle quelque chose que j'aimerai toujours et quelque chose que j'exécrerai tout autant.

K. : Êtes-vous toujours communiste ?

P.C. : Oui, tout à fait. Communiste ça ne veut pas dire forcément faire partie du PC. Je me sens solidaire de mon passé, de mes idéaux de jeunesse trotskyste. Je n'ai jamais vraiment été militant mais je me sens toujours communiste et en même temps, je me sens proche de François Hollande. C'est quelqu'un pour lequel j'ai de l'estime et de l'admiration. Il gère des choses difficiles avec intelligence. Et pourtant sur le plan de la culture, il est complètement nul, mais je ne suis pas un électeur qui vote en fonction de ses propres intérêts mais en fonction de ce qui me semble être l'intérêt de la France.

K. : L'industrie du divertissement, nouvel opium du peuple. Qu'en pensez-vous ?

P.C. : Je trouve ça juste. J'y pensais récemment. C'est du pain, du vin, des jeux. On drogue la population aux fêtes. On dit que tout le monde fait de l'art mais ce n'est pas vrai. Nous sommes tous des artistes en puissance bien sûr, mais nous ne donnons pas tous notre vie à l'art. Je dirai même qu'il y a dans la Culture une industrie qui ne cultive pas et se cantonne à un divertissement qui nous détourne des choses essentielles.

K. : À quand votre dernière émotion théâtrale ?

P.C. : Je n'y vais pas souvent, et quand j'y vais, c'est pour voir jouer les copains, ce qui est la pire manière d'aller au théâtre. Si ! J'ai vu un spectacle qui m'a vraiment épaté : le *Platonov* d'après Tchekhov du collectif Les Possédés, au théâtre de la Colline (Paris, XX^e). C'est un travail magnifique de théâtre. Ça a été un vrai plaisir de voir cette pièce. ●

Interview réalisée le 15 juillet 2015

LA DANSE DU DIABLE

(création au festival d'Avignon, juillet 1981)

mercredi 30 septembre à 20h
(3 heures avec entracte)

LE BAC 68

(création au festival d'Avignon, juillet 2015)

vendredi 2 octobre à 20h (1h30)

Pièces écrites, mises en scène et jouées par Philippe Caubère.

Théâtre Novarina, THONON

+33 (0)4 50 71 39 47
mal-thonon.org

* Interview diffusée le 11 octobre 1987. Voir sur le site de l'Ina (source France 2. Collection L'Œil en coulisses) <http://fresques.ina.fr/europe-des-cultures-fr>

NOUVEAU MAZDA CX-3

JUSQU'AU 30/09/2015

À PARTIR DE **299€** PAR MOIS⁽¹⁾
48 MOIS, SANS APPORT, ENTRETIEN INCLUS⁽²⁾



UN TEMPÉRAMENT D'AVANCE

(1) Loyer arrondi à l'euro supérieur. Exemple de Location Longue Durée Mazda Finance sur 48 mois et 40 000 km pour un Mazda CX-3 Élegance 2.0 SKYACTIV-G 120ch 4x2 (sans peinture métal./ sans CG) au prix client de **20 650€ TTC**, comprenant l'entretien⁽²⁾. Restitution du véhicule en fin de contrat avec paiement des frais de remise en état standard et des kilométrages supplémentaires. (2) Hors pneumatiques, voir conditions et exclusions sur www.mazda.fr

Offre non cumulaire réservée aux particuliers sous réserve d'acceptation par CA Consumer Finance sous la marque MAZDA finance, SA au capital de 433 183 023 euros - rue du Bois Sauvage - 91 038 Evry Cedex, RCS Evry 542 097 522. Intermédiaire d'assurance inscrit sous le N° ORIAS, CACI Life Limited et CACI Non-Life Limited, FIDELIA ASSISTANCE, PACIFICA : 07008079 (www.orias.fr).

Ce produit de location longue durée, n'est pas soumis à la réglementation du crédit à la consommation.

Modèle présenté (tarif 63/15 du 15/04/2015) : Nouveau Mazda CX-3 Sélection 4x2 2.0L SKYACTIV-G 120 ch BVM6 : **25 400€ TTC** incluant l'option peinture Soul Red métallisée (650€), loyer de **350,87€ TTC/mois**.

Gamme Nouveau Mazda CX-3 : consommations mixtes (L/100 km) : de 4 à 6,4 - Émissions de CO₂ (g/km) : de 105 à 150.

Mazda Automobiles France, 34 rue de la Croix de Fer - 78100 Saint Germain-en-Laye, SAS au capital de 304 898€ - RCS Versailles 434 455 960.



WWW.MAZDA.FR

ANNECY

902, route de Bellegarde

04 50 57 34 43

ANNEMASSE (nouvelle adresse)

VETRAZ MONTHOUX

99, route de Taninges

04 50 87 11 00

SALLANCHES (point service)

1358, av. Lasquin

04 50 58 43 30

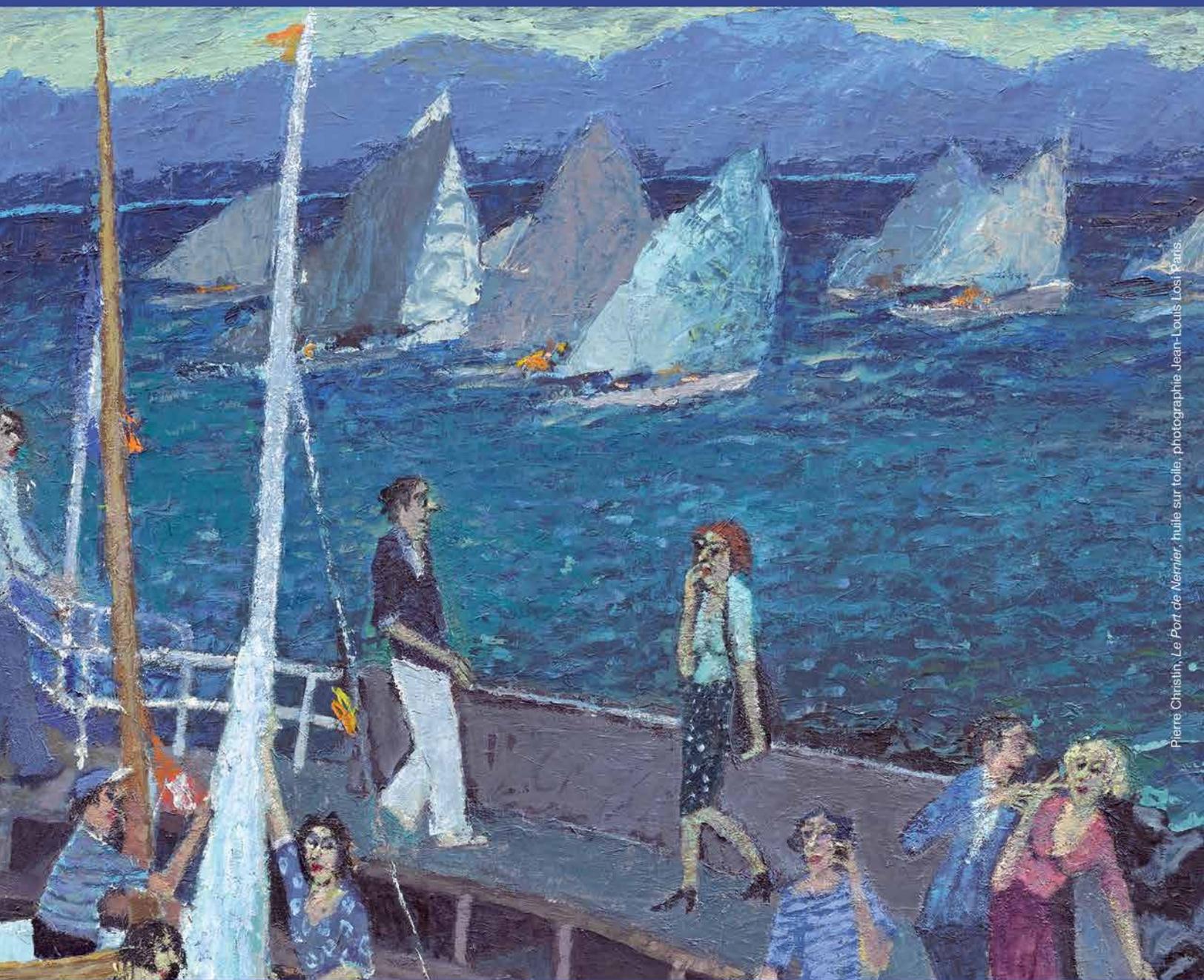
MONT-BLANC

Automobiles

www.montblancautomobiles.com



EXPOSITION
CHRISTIN



Pierre Christin, Le Port de Nermier, huile sur toile, photographie Jean-Louis Losi Paris

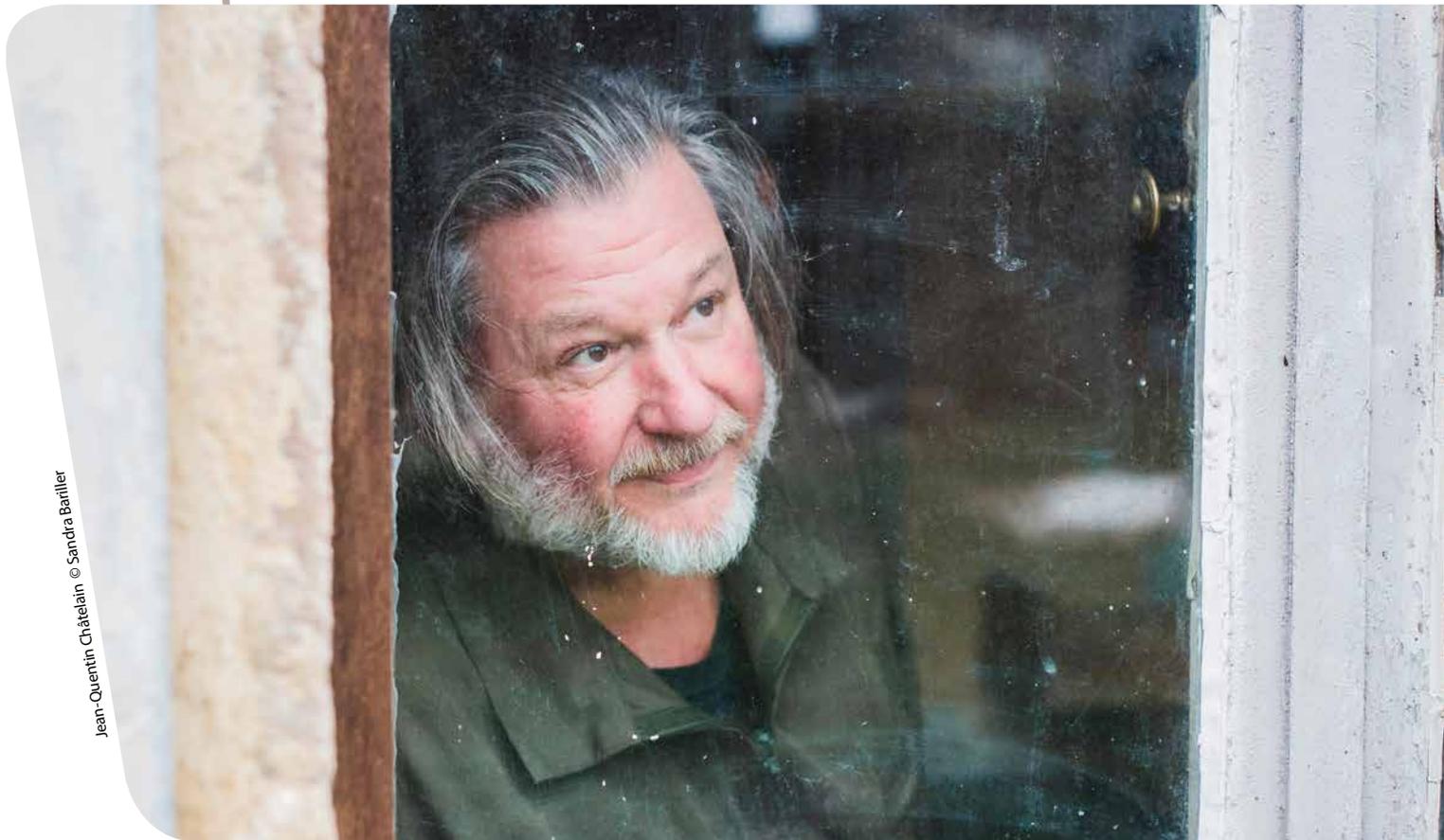
Evian / Maison Gribaldi 11 avril-1^{er} novembre 2015

Rue du Port (à l'arrière du Palais Lumière). Ouvert tous les jours : 14h-18h et les jours fériés.

Tél. 04 50 83 15 94 www.ville-evian.fr



RhôneAlpes



Jean-Quentin Châtelain © Sandra Bariller

THÉÂTRE

C'EST LA VIE d'après Peter Turrini

Du mardi 6 au jeudi 15 octobre 2015

BSN – ANNECY

En 1996, Claude Brozzoni met en scène *Éléments moins performants* (*Die Minderleister*) de Peter Turrini. La pièce raconte les conséquences d'un licenciement. Il ne s'agit pas d'un essai économique. L'auteur autrichien excelle dans ce que l'on pourrait appeler le réalisme poétique. Son théâtre est chaleureux, populaire car concerné par ce que vivent les gens. Claude Brozzoni partage avec Turrini des origines communes : tous deux sont fils d'immigrés italiens. La pièce est jouée au théâtre des Sources à Fontenay-aux-roses (Hauts-de-Seine). Les deux hommes se sont rencontrés pour la première fois à l'aéroport de Roissy, à la veille de la première. Depuis ils sont devenus « frères ». Une relation forte s'est construite au fil des années. Une communion d'esprit qui a abouti à *C'est la vie*, la pièce écrite par l'Autrichien pour le metteur en scène annécien. De quoi s'agit-il ? *C'est la vie* est le récit de la vie d'un écrivain sous la forme d'une revue. Il y a l'enfance, l'adolescence, le premier amour, les succès et les échecs, la maturité, le vieillissement annonciateur de la mort. « *Cette soirée est censée devenir une fête théâtrale de la vie, avec tous les événements beaux et terribles de soixante-dix années vécues, et cela dans toutes les formes*

imaginables de l'art. La question de savoir combien de comédiens seront nécessaires pour cela, quels instruments devront être utilisés, s'il faudra simultanément peindre des tableaux, si des feux d'artifices éclaireront le ciel pendant la soirée, ou si le tout sera simplement dit et chanté par un seul comédien, tout cela est l'affaire du Maestro Brozzoni. » a écrit Peter Turrini en juillet 2013, avant même qu'il n'offre son texte à son ami. Pour le porter, le comédien Jean-Quentin Châtelain. Admirable dans *Kaddish pour l'enfant qui ne naîtra pas* d'après le roman d'Imre Kertész, mis en scène par Joël Jouanneau (mai-juin 2014 au théâtre de l'Œuvre, Paris IX^e), dans *Bourlinguer* d'après Blaise Cendrars et mis en scène par Darius Peyamiras (fév.mars 2014, Le Poche, Genève. Lire Kaële n°108), et dans *Gros-Câlin* d'après Romain Gary, mis en scène par Bérangère Bonvoisin (déc. 2014, Le Poche, Genève), le comédien suisse est rompu au monologue. Nul doute que sa force généreuse et la puissance de sa sensibilité éclaireront la poésie du texte. Sur scène, il ne sera pas vraiment seul : des musiciens, et toute la magie, espère-t-on, d'un projet né des liens inestimables que des artistes ont tissé au fil du temps.

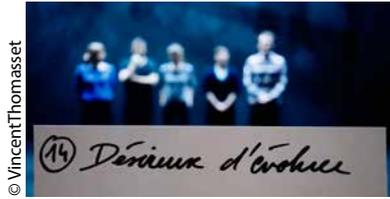
+33 (0)4 50 33 44 11 – www.bonlieu-annecy.com

THÉÂTRE

LETTRES DE NON-MOTIVATION

De Vincent Thomasset

Du mardi 8 au vendredi 11 septembre
Théâtre Saint-Gervais – GENÈVE



Julien Prévieux est un artiste facétieux qui aime détourner les pratiques. Au début des années 2000, le plasticien répond par la négative à des offres d'emploi parues dans la presse. Endossant différents rôles – retraité, parano, adepte de junkfood – il clame sa non-motivation en multipliant les arguments de son refus. Plus tard, les lettres vont retenir l'attention du metteur en scène et chorégraphe Vincent Thomasset qui, à l'été 2014, fait passer un casting à des anonymes par petites annonces interposées... Les cinq comédiens interprètent tour à tour l'expéditeur et le destinataire. Activisme de la non-productivité ? Sûrement, et théâtral sans doute cet humour absurde qui témoigne d'un marché du travail morcelé.

Dans le cadre du festival La Bâtie 2015.

+41 (0)22 738 19 19 - www.batie.ch

887

De Robert Lepage

Du samedi 3 au mercredi 7 octobre 2015
BSN – ANNECY



Robert Lepage interroge sa mémoire, celle d'un Québécois né en 1957 devenu auteur, metteur en scène et comédien. Son enfance vécue dans les années 60, un numéro de téléphone, une chanson, autant de souvenirs tirés du passé pour tenter de

comprendre comment fonctionne la mémoire. Bien que sélectifs, ces souvenirs personnels trouvent un écho dans la mémoire collective. Pourquoi ? Dans 887 (le numéro de sa maison d'enfance), Robert Lepage, qui écume les scènes du monde entier depuis près de quarante ans, poursuit également une mémoire qui s'efface ou qui s'attarde sur la réalité historique et sociale dont elle est l'héritière. Pour illustrer sa vision artistique et développer son propos, il imagine une mise en scène spectaculaire employant jeux d'ombres, nouvelles technologies etc. D'une brillante créativité, 887 se veut aussi être une réflexion sur le théâtre aujourd'hui, pratique fondée sur l'exercice de la mémoire. Après *La Face cachée de la lune* et *Le Projet Andersen*, Robert Lepage revient à Annecy pour la troisième fois. L'occasion d'apprécier l'un des grands noms des arts de la scène.

+33 (0)4 50 33 44 11 - www.bonlieu-annecy.com

MUSIQUE

FAADA FREDDY

Mardi 23 septembre 2015

Château rouge – ANNEMASSE



© Dakar-Écho.com J.L. Verdier

Dans son dernier album *Gospel Journey*, le Sénégalais Faada Freddy (Saint-Louis, 1975) aborde un répertoire soul, R&B et folk avec un sens du rythme maîtrisé. A cappella, avec pour seuls instruments, leurs cordes vocales et leurs corps, le chanteur et ses acolytes livrent une palette d'émotions tirées des morceaux d'artistes tels que Grace, Sia, ou Wasis Diop. Connu en tant que membre du groupe de rap sénégalais Daara-J, Faada Freddy réussit avec brio et élégance cette incursion dans l'harmonie vocale. Groovy, aérien, percutant.

+33 (0)4 50 43 24 24 - www.chateau-rouge.net

QUATUORS À CORDES DE DIMITRI CHOSTAKOVITCH

Par le Quatuor Debussy

Samedi 26 septembre 2015 – 20h30

Théâtre du Casino – AIX-LES-BAINS



Dimitri Chostakovitch © Tous droits réservés

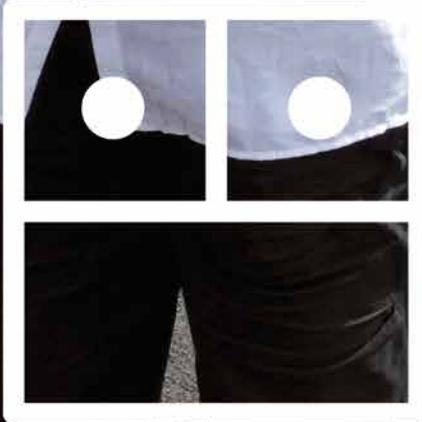
Dans le cadre du festival aixois Les Nuits romantiques, le Quatuor Debussy interprète les célèbres quatuors du compositeur russe mis à l'honneur cette année : Dimitri Chostakovitch. Écouter les quatuors à cordes n°5, n°8 en ut mineur opus 110 et n°11 et plonger dans l'univers de cet homme qui, tout au long de sa vie, a été tiraillé entre sa liberté d'artiste et le pouvoir

communiste. Ce qui ne l'a pas empêché d'édifier une œuvre personnelle forte à laquelle il a consacré une grande partie de sa vie. Les quatuors expriment plus que toute autre œuvre les affres de l'artiste qui a vécu sous un régime totalitaire. Staline l'avait qualifié « *d'ennemi du peuple* ». Après la Seconde Guerre mondiale, il avait été réhabilité mais aussi obligé à adhérer au parti. Dans ses quatuors, il déploie un génie musical inspiré par son âme éprouvée. Sa musique, outre la souffrance des victimes des idéologies totalitaires à l'origine de millions de morts au siècle dernier, exprime un caractère épris de justice et de liberté. Des œuvres fortes à la portée universelle. Pour les interpréter Christophe Collette et Marc Vieillefon, violons, Vincent Deprecq, alto et Cédric Conchon, violoncelle, les membres du célèbre et reconnu Quatuor Debussy.

+33 (0)4 79 88 09 99 - www.nuitsromantiques.com



15 • 16

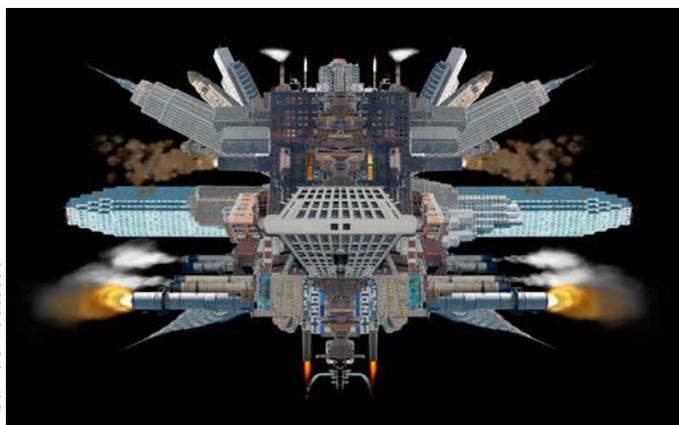


ON S'ÉTONNE ?

SAMUEL ROUSSEAU

Jusqu'au 27 septembre 2015

Manège du Haras – ANNECY



© Samuel Rousseau

Brave Old New World 2013

Samuel Rousseau (Marseille, 1971) s'est vu « offrir » le vaste espace du grand manège du haras d'Annecy. Que dit-il ? *Trafik* est conçue à partir de cent cinquante palettes de transport sur lesquelles sont projetées des vidéos d'usagers sortant d'une bouche de métro new-yorkais. Des murs de palettes accentuent l'immersion. La grande ville est bruyante, pesante, voire asservissante, mais comme peut l'être à sa façon un village de campagne. Poursuivons. Douze œuvres certaines monumentales sont présentées à la sortie du labyrinthe. Au centre, deux projections en boucle sur bas-relief prolongent la thématique urbaine. *L'Enfer* (2015) donne à voir les méandres des parcours autoroutiers en métropoles. « Les embouteillages représentent pour moi une maladie, la vie des humains d'aujourd'hui. » commente le plasticien. *Brave Old New World* (2011) représente la ville de New York transformée par un effet de symétrie en machine. *L'Homme qui se construit* (2015) utilise l'impression 3D pour illustrer son propos. Au mur, des encyclopédies anciennes perdent leurs lettres (*La Perte de mémoire*, 2015), des journaux provoquent des explosions de lettres (*Les Soubresauts du monde*, 2015). À droite, l'installation *Autodafé perpétuel* (2015) montre des livres brûlés disposés en cercle au sol. Au centre du cercle, les flammes de l'autodafé. « Ces œuvres sont conçues par l'ar-

tiste en réaction à l'actualité mondiale de ces derniers mois, on peut penser notamment aux attentats contre le patrimoine archéologique et à ceux contre la liberté d'expression. » indique le communiqué de presse de la Fondation Salomon, mécène de l'exposition. Sur le mur à gauche, la vision fantasmée des « entrailles » des murs, « un hommage au film *Brazil* de Terry Gilliam » précise Samuel Rousseau, laisse contemplatif. La déambulation se prolonge par la traversée d'un rideau sur lequel est projetée l'image de l'incinération d'un crâne humain, vanité des choses terrestres. L'installation s'inspire des mythes grecs nous dit-on : « *La traversée de cette œuvre rappelle le rite de passage entre l'existence terrestre et l'éternité dans l'Antiquité, qui nécessitait de naviguer sur le fleuve Achéron dans la barque de Charon.* » Dans la dernière salle l'artiste confronte deux œuvres évoquant la nature. La première juxtapose l'image d'une coupe d'un tronc d'arbre et ses anneaux de croissance et l'image des ondes de l'eau provoquée par la chute d'une goutte d'eau (*L'Onde de vie*, 2015). La dernière œuvre, *L'arbre et son ombre* (2015), qui a été exposée à la Fondation Salomon, utilise elle aussi adroitement la vidéo : un arbre mort prend vie par la projection vidéo sur son ombre portée des cycles de la vie de l'arbre. « *C'est une œuvre qui fonctionne et plaît à tout le monde* » explique l'artiste interviewé le jour de l'inauguration. Au terme du parcours, nous nous interrogeons : les grandes villes sont grandes, bruyantes, voire même aliénantes. Les extrémistes détruisent la culture. La vie ne dure pas, « *mais elle est plus forte que tout* » dit l'artiste. La nature est apaisante et inspire les poètes... Pas de révolution chez Samuel Rousseau, qui pourtant se définit comme un « *anarchiste révolutionnaire* », mais de l'ingéniosité dans la conception de ses œuvres. À l'heure d'Internet, les redondances font partie de notre quotidien. On aurait aimé davantage d'instabilités discursives, des ruptures sémantiques, une prise de risque qui permettent de voir sous un autre angle ce que nous savons déjà. Reste néanmoins l'impression d'avoir cheminé sur des terres artistiques ludiques et récréatives dont on gardera le souvenir grâce au pouvoir de l'image à l'ère digitale.

Du mercredi au dimanche de 14h à 19h. Visite guidée à 16h.

+33 (0)4 50 02 87 52 - fondation-salomon.fr

DAVID & GOLIATH N°4

De Mitra Farahani

Jusqu'au 2 novembre 2015

Palais de l'Île – ANNECY

Mitra Farahani, cinéaste iranienne qui se partage entre Téhéran et Paris, filme à la galerie Borghese à Rome. La vidéo a pour sujet le tableau *David et Goliath* peint par Le Caravage vers 1606-1607. À partir de ce thème biblique, le peintre en a profité pour réaliser son autoportrait sous les traits de la tête décapitée de Goliath. Mitra Farahani laisse hors champs le tableau et s'attarde sur les guides touristiques pour tenter de comprendre comment aujourd'hui cette histoire avec ses implications psychologiques est racontée. La caméra se focalise sur les différents guides, les visiteurs. La vidéo n'est pas un documentaire sur l'art mais une réflexion teintée d'ironie. Quel miroir nous tend l'œuvre du Caravage ? Les analyses des experts et celles plus introspectives du peintre et des spectateurs se croisent jusqu'à rendre compte des relations complexes qui peuvent se nouer dans le musée entre les uns et les autres. Éloquent !

Tous les jours de 10h à 18h.

musees.agglo-annecy.fr



Image extraite du film de Mitra Farahani

DÉCOUVREZ DES ASPECTS INÉDITS
ET PASSIONNANTS DE L'ŒUVRE
D'ALEXANDRE ALEXEÏEFF
ET CLAIRE PARKER,
INVENTEURS DE LA TECHNIQUE
DE L'ÉCRAN D'ÉPINGLES
AVEC LAQUELLE ILS RÉALISÈRENT
QUELQUES CHEFS-D'ŒUVRE
DU CINÉMA D'ANIMATION.

EXPOSITION
08.06.2015 - 05.10.2015
MUSÉE-CHÂTEAU D'ANNECY

ALEXEÏEFF PARKER

MONTREURS D'OMBRES

www.patrimoines.agglo-annecy.fr

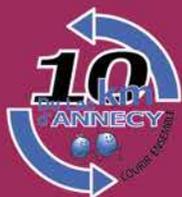


SEPTEMBRE 2015 KAËLE 17

10 km du lac d'ANNECY

20 septembre 2015
www.10km-lac-annecy.com

LABEL NATIONAL
PARCOURS
DANS LA VILLE
ET AU BORD DU LAC



M. MINSK

HOKA ONE ONE
TIME TO RUN

le dauphiné



Harmonie mutuelle



42km195
www.42km195.fr

CASINO
ANNECY

ODS
ORANGE

Radio
PLUS



FRANPRIX

haute savoie
Conseil Général



LE RÊVE DU RETOUR

de Horacio Castellanos Moya

Traduit de l'espagnol (Salvador) par René Solis



Le rêve du retour pénètre les pensées du journaliste salvadorien Erasmo Aragon. Exilé au Mexique, il se prépare à rentrer au pays alors que les négociations entre le gouvernement du Salvador et la guérilla ont à peine débuté. Instable, agité, voire paumé à certaines heures, et surtout en pleine remise en question, l'homme souffre de maux de ventre. Il se raccroche aux séances d'un médecin à la retraite en espérant y voir plus clair, donner une nouvelle orientation à sa vie, comprendre d'où il vient, et peut-être aussi, trouver les raisons qui le poussent à quitter sa femme et sa fille pour s'envoler vers un passé hostile et dangereux. Vaste programme entrecoupé de vodka tonic, de disputes conjugales, de virées nocturnes entre faux-amis et compatriotes eux aussi en exil. La violence des émotions intérieures n'a d'égale que celle qui a sévi dans son pays natal quand les escadrons de la mort fauchaient les jeunes militants en lutte pour défendre la liberté et les droits de l'homme. Horacio Castellanos Moya décrit un personnage en crise qui doit faire face à ses propres démons. Il confronte à nouveau, après *La servante et le catcheur* (Kaële fév.2013), le Salvador des années 80 et 90 et ses milliers de morts aux vivants qui n'en finissent pas de subir les répliques de l'Histoire. Ici pourtant, il ne s'agit ni d'un résistant ni d'un tortionnaire, deux figures emblématiques de la guerre civile, mais d'un personnage aux prises avec sa mémoire sélective et embrumée, un caractère égoïste soumis à ses pulsions. L'écrivain sud-américain réussit à explorer sans détour les méandres psychologiques de son anti-héros. « *Comment était-il*

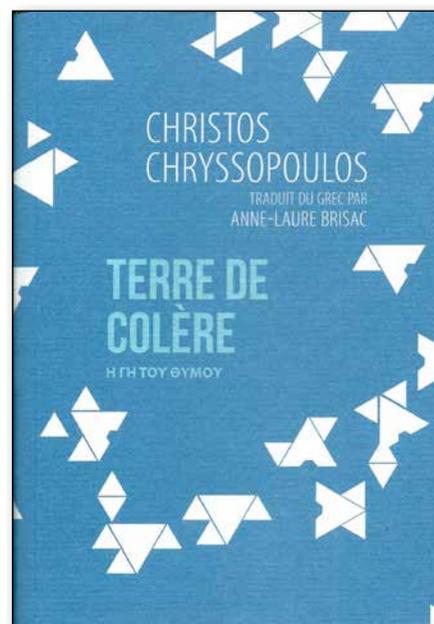
possible qu'onze ans plus tard j'aie oublié cette expérience traumatisante et que je sois prêt à retourner à l'endroit dont j'étais parti sous le coup d'une peur pareille ? » s'interroge Erasmo. Ce père incapable de l'être véritablement part-il refaire sa vie ou n'est-il pas en train de céder au déterminisme de la violence, à son attractivité aussi, ainsi qu'à l'atavisme familial ? Son rêve serait alors celui d'un retour aux origines du mal. *F.F.*

Éditions Métaillé, septembre 2015, 17 €.

TERRE DE COLÈRE

de Christos Chryssopoulos

Traduit du grec par Anne-Laure Brisac



On ne peut s'empêcher de penser aux ravages de la finance sur les pays endettés, pour autant, le livre de l'auteur grec Christos Chryssopoulos n'est pas un brûlot contre la politique économique ni même la dénonciation des discours des élites visant à infantiliser le gouvernement d'un État souverain, à jeter l'opprobre sur un peuple tout entier, et à servir les intérêts des puissants au détriment de la démocratie, des libertés, de la santé, de l'éducation et de la paix sociale. La lecture du livre de Christos Chryssopoulos, ni manifeste ni roman, détaille au gré d'une déambulation à la fois fantasmée et ancrée dans la réalité une société victime de sa propre colère. « *Ce n'est peut-être pas un hasard si en grec les mots « colère » (thumos) et « victime » (thuma) sont si proches...* » écrit-il. Les scènes confrontent un CRS et un manifestant, deux hommes et un immigré, un conseiller pédagogique et un enfant pyromane, deux passagers d'un transport en commun etc. Les individus s'opposent, cèdent à la violence car

IMAGINEZ, ÉCRIVEZ, PUBLIEZ !

NOUVELLE MAISON D'ÉDITION

CONFIEZ-NOUS VOTRE OUVRAGE
POUR UNE PUBLICATION À COMPTE D'ÉDITEUR



- Impression à la demande (pas de stock)
- Votre livre à commander dans toutes les librairies suisses et internationales et en vente directe sur notre site
- Présence sur les principales plates-formes suisses et internationales de livres numériques
- Diffusion et promotion sur les réseaux sociaux forts de +500 libraires, journalistes, lecteurs (Suisse, France, Canada, Belgique...)

Lancez-vous ! Déposez votre manuscrit sur
www.5senseditions.ch

Éveil des sens

au **20** restaurant
concept **VINS**



Restaurant
tendance
à la bonne
note,
Découvrez
notre carte aux
saveurs exaltées...

*Des suggestions inédites,
parfums et gourmandises...*

*pour un moment de
détente et de convivialité !*

*50 références de vins au verre,
du petit producteur au grand cru !*



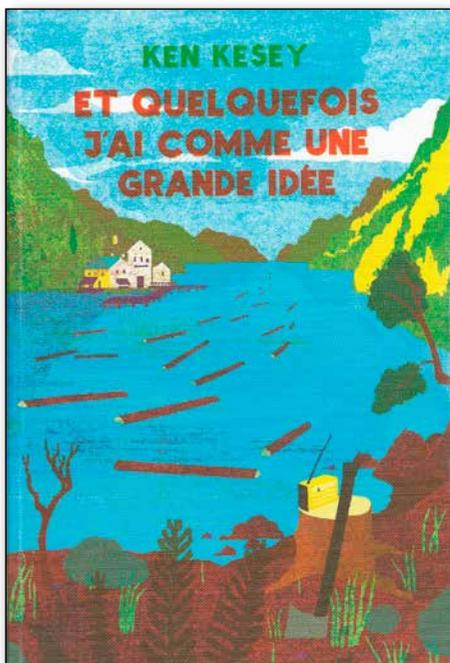
« il n'y a pas d'autre moyen pour échapper à la colère que la colère elle-même. » La société dépeinte par l'auteur grec est morcelée, pleine d'une rage susceptible d'éclater à chaque coin de rue, sur le point d'exploser à chaque seconde, audible jusque dans le silence. Le narrateur marche dans les rues, écoute les conversations, observe ses congénères piégés par leurs émotions et la frustration. La fiction analyse le fait social, décrit un monde sous surveillance, en proie au racisme, aux discriminations, arpenté par des êtres isolés. L'écrivain constate : « la colère dont on souffre le plus n'est pas celle que l'on subit, mais la sienne propre que l'on dirige contre les autres sans pouvoir la maîtriser ». Et le lecteur de regarder effrayer l'absence de solidarité et la présence permanente de l'incommunicabilité. Né en 1968, Christos Chryssopoulos, romancier et nouvelliste remarqué de la littérature néo-hellénique, a reçu le prix de littérature européenne en 2009. Avec ce texte court (90 pages) composé de plusieurs scènes, il semble vouloir exorciser la violence qui grandit, et pas seulement en Grèce : « Depuis peu, c'est incontestable. Nous sommes des habitants de la Terre de colère. » Exorciser, ou plutôt canaliser la colère et la rendre créatrice. F.F.

Éditions La Contre Allée, collection Fictions d'Europe, 2015, 8,50 €.

ET QUELQUEFOIS J'AI COMME UNE GRANDE IDÉE

de Ken Kesey

Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Antoine Cazé



Plusieurs niveaux de langage, des formes littéraires variées, entre narrations multiples, prose poétique, dialogues naturalistes. Le roman de l'écrivain américain Ken Kesey (1935-2001) est d'abord un grand roman du XX^e siècle. Sur la même page, plusieurs personnages se font entendre. Tous s'expriment différemment et se révèlent à travers leurs pensées. Prouesse rarement maîtrisée à ce point, ce n'est pas la seule force de ce roman qui a été adapté à l'écran en 1971 par Paul Newman. En 1964, deux ans après *Vol au-dessus d'un nid de coucou*, Ken Kesey parvient à approfondir un peu plus encore son art, déjà pourtant largement exploité dans sa première œuvre. L'écrivain essaime au fil des pages de nombreuses références aux grands auteurs, Shakespeare en premier, mais aussi à la culture populaire nord-américaine, des classiques du Gospel aux standards de la folk. Son histoire s'épanouit dans l'Oregon où l'on abat des arbres, combat des rivières impétueuses et où la solidarité est davantage une nécessité qu'une qualité morale. C'est une œuvre sur la famille, l'hérédité, les convictions, l'amour fraternel, les incompréhensions qui surgissent à chaque seconde entre les êtres pensant et agissant. Comme un mythe grecque, une épopée lyrique qui raconterait avec des mots contemporains la légende éternelle de l'homme contre lui-même. L'intrigue gravite autour d'une famille, les Stamper dont la devise paternelle est « Ne rien lâcher ». Une grève des bûcherons syndiqués met le feu aux esprits quand la famille Stamper décide de continuer le travail et de court-circuiter la lutte des travailleurs. C'est à ce moment que Leland, le plus jeune fils d'Henry, décide d'interrompre ses études et de revenir bille en tête dans l'Est. Son but ? Accomplir sa vengeance à l'encontre de son demi-frère aîné, Hank. Leland va faire la connaissance de sa belle-sœur, Viv. Autour de la table, il y a aussi Joe Ben, le cousin, sa femme et leurs enfants. L'écrivain décrit un foyer, une ville. Il construit pour chaque personnage un monde intérieur, une histoire personnelle qui va se mêler à celle des autres et finit par dresser le tableau d'un territoire tout entier. Riche, dense, tourné vers l'humain et ses contradictions, l'œuvre de Kesey n'est pas sans rappeler le génie d'un William Faulkner. Un Faulkner qui se serait égaré à l'Est, au bord de l'océan Pacifique, sous le climat rude et humide de l'Oregon. « Ils disposaient d'une réserve infinie de lendemains pour pouvoir chanter. Si tu ne réalisais pas ton rêve le jour J, bien d'autres jours suivaient, d'autres rêves pleins de bruit et de fureur et d'avenir, peu importants les tracass ! Il y avait toujours d'autres jours pour trouver le Jourdain, ou le Walhalla, ou cette providence qui règle la chute d'un moineau... on pouvait croire qu'un beau jour on chanterait Le Matin du grand réveil parce que si ce n'était pas aujourd'hui, il y avait toujours un lendemain. » F.F.

Éditions Monsieur Toussaint Louverture, octobre 2013, 24,50 €.



DDP WOMAN

La petite robe indémodable et indispensable

119 €

On adore ce cardigan tout doux qui ne vous quittera pas de l'hiver

109 €

ddp woman

36 rue Sommeiller - Anancy

04 50 51 79 23

www.ddp.fr

KITTY MARLOW

Mélange de matières aux couleurs d'été.

Le bracelet multi-rangs

Prix : **49 €**

De nombreux modèles à découvrir en boutique.

Lili Brooks

1, passage Gruffaz - Anancy

04 50 51 16 31



NATURE BIJOUX

Collier composé de corail keratois, de perles de verre et de corne.

149 €

Collection automne/hiver 2015

Version Originale

12 rue Royale - Anancy - 04 50 45 31 53

 [version originale](#)



PATRIZIA PEPE

Manteau : fourrure synthétique

« effet camouflage » **489 €**

Jupe **189 €**

Chemise soie **289 €**

Boutique HERMOSA

Prêt-à-porter féminin

4 rue Vaugelas (passage du Pré Carré) - Anancy

04 50 69 80 41

 [Hermosa boutique](#)

VERGINE GIURATA de **LAURA BISPURI**

DES FEMMES COMME DE LA PIERRE

Programmé au festival du cinéma italien d'Annecy, le premier long métrage de la réalisatrice Laura Bispuri filme la lutte pour la liberté de deux sœurs aux prises avec les codes ancestraux de l'Albanie rurale. Une première œuvre lumineuse.



Hana, Alba Rohrwacher





« Tu deviendras comme de la pierre, mon enfant » prévient sa mère, avant que Hana ne se rende à la cérémonie rituelle qui déterminera le reste de sa vie. Pour interpréter le personnage, Alba Rohrwacher, une figure devenue incontournable en quelques films du cinéma transalpin actuel, et sœur de la réalisatrice Alicia Rohrwacher (*Les Merveilles*, Grand Prix du festival de Cannes en 2014). Avec intelligence et retenue, l'actrice italienne, cheveux courts teints en châtain, sans maquillage, incarne une Alba peu diserte, plus proche de la nature que des hommes si ce n'est de son père avec lequel elle partage une sensibilité commune. Laura Bispuri montre une réalité cruelle et hostile à l'émancipation des femmes. À ces dernières ne s'offrent que peu de possibilités : accepter la tradition, l'exil ou devenir des hommes au sacrifice de toute vie amoureuse. Dans les montagnes d'Albanie, les traditions séculaires rythment le quotidien, codifient les relations humaines, accumulent les restrictions faites aux femmes et finissent par étouffer les bouffées de liberté que deux sœurs, Lila et Hana, tentent d'inhaler dans la forêt environnante et sur les sentiers caillouteux. Toutes deux différents dans leurs aspirations, l'une voulant fuir, l'autre ne concevant sa vie qu'entourée de ses montagnes natales. L'amoureuse Lila à la féminité affirmée, pertinemment interprétée adulte par Flonja Kodheli, est condamnée à l'exil. Hana reste. Le film commence quatorze ans plus tard.

Les premières images révèlent un jeune homme souriant à la silhouette gracile et aux traits lunaires. On devine que sous les vêtements masculins un corps féminin pourrait voir le jour, mais il est trop tôt encore pour en être persuadé. Là-bas, dans les villages de montagne, il est interdit aux femmes de porter le fusil, d'aller seules dans la forêt, de choisir son futur mari... Les interdits sont aussi rudes que le climat qui semble osciller éternelle-

ment entre un printemps incertain et un hiver rigoureux. Les images exaltent une nature rude et majestueuse, à la fois complice des sœurs en quête de libertés et oppressive. Entre le passé et le présent, la ruralité albanaise et l'urbanité italienne, la jeunesse de Hana et ce Mark qu'elle est devenue, l'histoire navigue et avance en se dévoilant par touches sensibles. Les contrastes entre les personnages, entre les pays, les époques, entre les modes de vie soulignent la richesse des thèmes abordés et ajoutent de profondes et émouvantes perspectives humaines. Le spectateur ne peut qu'interpréter ce qui lui ait donné à voir, avant de découvrir la tradition qui a donné le titre au film et que le personnage principal, Hana, a choisie de suivre.

S'ouvre alors devant ses yeux une nouvelle fenêtre de compréhension sur une réalité dramatique.

Vergine Giurata montre le combat patient et acharné vers un retour à la lumière. Dans les gestes mesurés de Hana, on sent l'abnégation, les conséquences que le serment prononcé a engendrées : « *Je jure qu'aucune main ne me touchera. Telle que Dieu m'a créée la vie me préservera. Je jure de rester éternellement vierge.* ». La parole donnée peut-elle être reprise ? Comment ? Sous quelles conditions ? À quel prix ? Viendra-t-il le temps où, sa féminité réclamera, à son tour, de vivre libre ? Le combat est aussi rugueux que la caméra de Laura Bispuri se fait douce et attentive aux moindres change-

ANNECY CINÉMA ITALIEN 2015 EN MARGE DE LA COMPÉTITION

Décédé en janvier à l'âge de 92 ans, le réalisateur Francesco Rosi est connu pour ses films engagés, ses « films-dossiers » mêlant enquête et réalité historique. Le festival rend hommage à ce natif de Naples à travers trois films : *La Belle et le Cavalier* (*C'era una volta*, 1967), *Le Christ s'est arrêté à Eboli* (*Cristo si è fermato a Eboli*, 1979) et *Trois Frères* (*Tre Fratelli*, 1981). Dans la sélection des films qui ont été tournés dans le Basilicate, la région mit à l'honneur cette année, notons *L'évangile selon saint Mathieu* (*Il vangelo secondo Matteo*) de Pier Paolo Pasolini, *Noi è la Giulia* (film inédit en France, 2015) de Edoardo Gubino, *L'été où j'ai grandi* (*Io non ho paura*, 2003) de Gabriele Salvatores. Le Prix Sergio Leone est décerné en 2015 à Gianluca Maria Tavarelli dont l'univers cinématographique fort et singulier traduit une vision sombre et douloureuse de l'existence. **Cinq films sont programmés.** Parmi ces derniers, la dernière œuvre du réalisateur : *Una storia sbagliata* (une histoire « ratée »).

La Leçon de cinéma de l'édition est assurée par Sergio Castellitto. L'acteur et réalisateur donne sa leçon le samedi matin. Trois de ses films sont programmés dont celui sorti en mars 2015 *Nessuno si salva da solo*. L'acteur est aussi présent dans trois films à l'affiche au festival : *L'Ora de religione* de Marco Bellocchio, *La famiglia perfetta* de Paolo Genovese et *Concorrenza sleale* d'Ettore Scola. L'édition 2015 c'est aussi l'occasion de voir les longs métrages les plus récents du cinéma italien contemporain : *Latin Lover*, présenté en cérémonie d'ouverture, de Cristina Comencini (fille de Luigi), *Sangue del mio sangue* de Marco Bellocchio, *Il ragazzo invisibile* (*Le Garçon invisible*) de Gabriele Salvatores, *Mia madre* de Nanni Moretti, *La prima luce* de Vincenzo Marra, *Patria* de Felice Farina, *Torneranno i prati* (*Les prés reflouriront*) d'Ermanno Olmi, et les *Contes italiens*, l'adaptation par les frères Taviani du *Décameron* de Boccace.

Un hommage est rendu à Philippe Noiret. La rétrospective se fera en présence du comédien Bruno Putzulu, auteur du livre « *Je me suis régalaé. Philippe Noiret, conversations avec Bruno Putzulu* ». C'est l'occasion pour le public de (re) voir sur grand écran quelques films qui ont fait date comme *La Grande bouffe* de Marco Ferreri, *Cinéma Paradiso* de Giuseppe Tornatore, *La Famille* d'Ettore Scola, *Les Lunettes d'or* de Giuliano Montaldo, *Mes chers amis* de Mario Monicelli etc. www.annecycinemaitalien.com

ments intérieurs de son personnage principal, aussi subtils soient-ils. La mise en scène fait montre d'une justesse de ton, évitant aussi bien l'apitoiement, la mièvrerie que le maniérisme ou l'aridité. En s'attardant sur les coutumes albanaises, la caméra, tel l'œil d'un ethnographe, plonge dans une culture européenne méconnue, attise la curiosité du spectateur qui, de son fauteuil, voyage dans un espace-temps singulier riche et complexe, au milieu d'une nature grandiose. Ce n'est pas là l'unique attrait de ce film qui raconte aussi la migration, les liens du sang, et surtout, la renaissance d'un être que la coutume aurait dû transformer en pierre. Un premier film, une révélation.

F.F.



Lila et Hana (enfants)

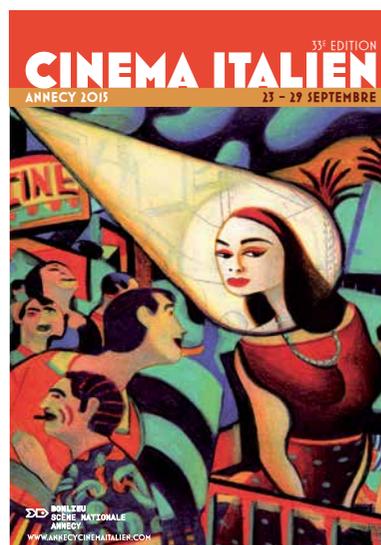
ANNECY CINÉMA ITALIEN LA DERNIÈRE ÉDITION ?

Dans sa newsletter de la rentrée, René Richoux de Plan Large, association dédiée au cinéma, avertissait ses lecteurs de la « vraisemblable » dernière édition « *comme c'est en train d'être décidé* » d'Anancy cinéma italien. Qu'en est-il véritablement ? Pour répondre nous avons interrogé les principaux intéressés : Salvador Garcia, directeur du festival, Jean Gili, délégué général et cofondateur de la manifestation, et Dominique Puthod maire-adjoint à la culture à la Ville d'Anancy. En début d'année, la Communauté de l'agglomération et la Ville d'Anancy ont commandité une étude sur les festivals dédiés au cinéma sur leur territoire, « *pour tenter de leur donner un nouveau souffle, en assurant la pérennité* » justifie Dominique Puthod, à laquelle ont participé les acteurs concernés. « *Mutualiser les moyens, redynamiser les festivals* » sont des objectifs à atteindre préconisés par l'étude rédigée par Thomas Bouillon, le directeur de Festival Connexions (Réseau des festival de cinéma en Rhône-Alpes), malgré le nombre stable des entrées enregistrées ces dernières années.

Ces conclusions s'expriment dans un contexte national de politiques publiques menacées par les mesures d'austérité. Se poser la question de la pérennité du festival du cinéma italien semble néanmoins raisonnable plus de trente ans après sa création. Interrogé sur les conditions de sa succession, Jean Gili n'a désigné aucun candidat. Salvador Garcia a évoqué un projet ambitieux sur le modèle du festival Lumière à Lyon. Pour Dominique Puthod, Anancy a une histoire avec le cinéma italien (comme avec le cinéma espagnol) qu'il ne souhaite pas voir interrompue mais au contraire enrichie de rencontres professionnelles en dépit de la relative précarité du cinéma italien (budget moyen d'un film 100% italien 1,4 million d'euros en 2014. La France est le principal pays coproducteur avec 10 films en 2014. Sources : Anica).

Pour l'heure, il n'est donc pas possible de connaître ce que deviendrait Anancy cinéma italien, sa direction, quelle serait sa périodicité etc., si une nouvelle orientation était prise. Une chose est sûre : les différents acteurs du domaine culturel annécien devront s'entendre sur l'avenir du festival, sa pérennité à l'heure du numérique et sur ce nouvel essor voulu par les commanditaires de l'étude. Quant au public du festival, il ne lui reste plus qu'à espérer que les décisions à venir lui permettront de continuer à assouvir sur les toiles annéciennes son amour du cinéma italien pendant encore de longues années.

F.F.



Vergine giurata
(Vierge sous serment)
de **Laura Bispuri**
2015, 1h20

Sortie en salle
le 30 septembre 2015

Scénario
Laura Bispuri,
Francesca Manieri

Avec
Alba Rohrwacher,
Flonja Kodheli,
Lars Eidinger,
Luan Jaha.

Coproduction
Italie, Suisse,
Allemagne,
Albanie en partenariat
avec le Kosovo.

Distribution France
Pretty Pictures

SÉANCES

Samedi 26 septembre
à 14h30

dans la grande salle
du théâtre de Bonlieu
en présence de la réalisatrice

Dimanche 27 septembre
à 14h

au cinéma de Novel

Du 23 au 29 septembre 2015

dans le cadre
d'Anancy cinéma italien



Photo : J.P. Crouzat

Bouchon à Sevrier

MOBILITÉ SUR LA RIVE OUEST DU LAC D'ANNECY

TUNNEL, BUS OU TRAMWAY ? UNE QUESTION À DÉBATTRE

Souvent débattu, longtemps décrié, le tunnel sous le Semnoz prend forme. Le financement a été annoncé. Peut-on revenir en arrière sur un projet lancé il y a plus de trente ans ? Un collectif d'associations y croit et demande un Grenelle des transports et de la qualité de l'air sur le bassin annécien, avec à la clef une solution durable : un tramway. Le débat pourrait être lancé officiellement cet automne.

par Caroline Depecker

« Avant la COP 21 (la conférence internationale sur le climat qui se tiendra à Paris en décembre, ndr) nous voulons qu'il y ait un grand débat public sur les transports dans le bassin annécien. Une concertation pluraliste, apaisée et documentée, basée sur des chiffres, sur des faits. Que les gens aient en transparence l'information qu'il faut aller chercher aujourd'hui sur les étagères de nos exécutifs locaux... » C'est ainsi qu'Olivier Labasse ouvre la réunion publique qui se tient ce jeudi 16 juillet à Saint-Jorioz. « La réunion de ce soir pourrait en être, en quelque sorte, un modèle réduit » continue le président de « Bien vivre à Veyrier ». Son association, comme une douzaine d'autres, appartient à un collectif réclamant un « Grenelle des transports et de la qualité de l'air du bassin annécien », autrement dit, une vaste réflexion citoyenne pour trouver les meilleures solutions à ces deux problèmes. Thème central de la soirée : la remise en question du projet de construction du tunnel sous le Semnoz, études à l'appui. Pour le collectif, une solution alternative et durable existe afin de désengorger la rive ouest du lac : le tramway. Reste à convaincre le public ainsi que les élus.

Projetés sur l'écran blanc de la salle communale, les résultats des comptages réalisés par le Conseil départemental 74 (CD 74) révèlent de façon flagrante la congestion des transports sur la rive ouest : en 2013 à Sevrier, aux heures de pointe, 1 300 véhicules/h transitent vers Annecy le matin (entre 7h et 9h) et 1 200 véhicules/h vers Saint-Jorioz l'après-midi (entre 17h et 19h). À cet endroit, le trafic peut augmenter de 22 000 véhicules/jour en moyenne à 28 000 véhicules/jour. « Ce qui correspond à un temps de parcours de quarante-cinq minutes pour relier,

en heure de pointe, Duingt à Annecy, soit une vitesse moyenne de 15 km/h ! commente Edmond Luca, de la Fédération nationale des associations d'usagers des transports. Cette saturation de la RD 1508 engage ainsi beaucoup de gens à se reporter sur la rive est pour rejoindre Annecy, car le trajet est au final plus rapide malgré la topographie. » Les conséquences néfastes pour l'environnement d'un trafic routier aussi dense sont connues : émissions de polluants divers comme les particules fines

vraie, le Conseil départemental a annoncé prendre en charge seul le financement du tunnel – pour un montant de 142,5 millions d'euros HT – et pour moitié le coût des aménagements pour le BHNS qui s'élève à 52,6 millions d'euros HT. L'autre moitié reviendra à la C2A qui assurera encore le financement des accès au tunnel avec les communes, soit 83 millions d'euros HT.

D'après le collectif, le « tunnel-BHNS » ne résoudra rien, au contraire. « Lors de son étude 2013 concernant la faisabilité d'un Transport collectif en site propre (TCSP)⁽²⁾, sur la RD 1508, le bureau SYSTRA a souligné qu'un tel tunnel serait saturé dès 2035 », commente Edmond Luca. Et le spécialiste en ingénierie des transports publics – retraité de la

« LE BHNS TEL QU'IL EST PRÉVU N'EST PAS INTÉGRALEMENT EN SITE PROPRE, C'EST-À-DIRE QU'IL DEVRA PARTAGER LA VOIRIE AVEC LA VOITURE POUR CERTAINS TRONÇONS. VUE LA CONFIGURATION DU LAC, CELA NE PERMETTRA PAS D'ASSURER SA PONCTUALITÉ, IL NE SÉDUIRA DONC PAS LE PUBLIC.

Edmond Luca

– Annecy a été classée par le ministère de l'Écologie comme la 8ème ville française la plus polluée entre 2009 et 2011 pour sa qualité de l'air –, contribution à l'effet de serre, nuisances sonores...

OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE DU TUNNEL SOUS LE SEMNOZ ?

Afin de fluidifier le trafic, les pouvoirs publics semblent finaliser aujourd'hui un dossier vieux d'une trentaine d'années : le tunnel sous le Semnoz, un monotube (une voie dans chaque sens de circulation) long de trois kilomètres reliant l'hôtel Riant Port de Sevrier à l'ancienne carrière de Vovray à Annecy, prolongé par une voie nouvelle urbaine jusqu'à un nœud de cinq grands axes routiers. Par ailleurs, décision a été prise de renforcer l'offre de transport en commun sous la forme d'un bus dit à « haut niveau de service » : le BHNS⁽¹⁾ Annecy-Faverge. Ce bus devrait circuler sur un itinéraire partiellement réservé afin de garantir à ses usagers une régularité satisfaisante. En novembre dernier, en tant que maître d'ou-

société Egis Rail – d'expliquer : « Du fait de la croissance démographique, on sait ainsi que la mobilité augmentera de 20%, en rive ouest et en pays de Faverges, d'ici 2030. De plus, avec ses 140 000 véhicules/jour, le tunnel, et son nœud routier, induira au bas mot 20% de trafic supplémentaire : un vrai aspirateur à voitures ! Quelle nouvelle solution imaginera-t-on alors d'ici vingt ans. Un deuxième tunnel ? » Qui plus est, si le tunnel permettra dans un premier temps de contourner efficacement l'agglomération annécienne, quid des véhicules transitant ensuite entre Sevrier et le bout du lac ? Alors que d'après le cabinet SYSTRA, on peut s'attendre à une augmentation du trafic moyen de 19 100 véhicules/jour actuellement à Saint-Jorioz à 25 000 véhicules/jour voire 28 000 en 2030.

Autre document sur lequel le collectif s'appuie pour contester le tunnel : l'étude TTK⁽³⁾, commandée par le CD 74 et la C2A à des consultants allemands – le Transport Technologie - Consult Karlsruhe.





Ces derniers se sont penchés sur l'évolution des modes de déplacements sur le bassin annécien à l'horizon 2030 ainsi qu'à leurs impacts sur l'environnement. Pour ce faire, ils ont comparé deux solutions permettant de relier Annecy à Duingt : le couplage tunnel-BHNS et un TCSP guidé sous la forme d'un tramway, côtoyant la piste cyclable. Leurs conclusions, rendues en 2012, précisent que la solution « tunnel-BHNS » permettrait de reporter 7% seulement du trafic global entre Annecy et Saint Jorioz sur le bus et qu'ainsi « *c'est la poursuite de la tendance actuelle en matière de déplacements, mais aussi d'urbanisation et d'organisation étalée du territoire. [...] (les lignes de transport en commun seront) très peu utilisées pour réaliser des déplacements de moyenne distance de/vers l'agglomération. Avec l'amélioration du transport routier, pourquoi en effet abandonner la voiture pour utiliser les transports en commun ?* »

BUS « À HAUT NIVEAU DE SERVICE » OU TRAMWAY ?

D'après Jean-Luc Rigaut, président de la C2A, « *cette étude TTK n'était pas entièrement satisfaisante. Elle nous a permis toutefois de valider le besoin urgent d'améliorer les liaisons en transports collectifs entre l'agglomération et la rive ouest. Elle nous a confortés dans l'idée que cela ne pourrait pas se faire sans l'amélioration de l'infrastructure routière, et ce de façon conjointe. C'est une solution qui nous semble raisonnable mais attention ! dans la mesure où nous gardons la maîtrise de l'urbanisation des rives du lac. Le Schéma de cohérence territoriale est l'outil qui nous permettra d'y veiller.* » Ainsi pour le maire d'Annecy, c'est encore la maîtrise possible de l'urbanisation qui permettra d'éviter la saturation prématurée du tunnel [en empêchant donc le phénomène de trafic induit, ndlr]. Plus optimiste que les conclusions des études précédemment citées, le maire d'Annecy espère

quant à lui un report modal de 15% de la mobilité sur le BHNS.

« *Le BHNS tel qu'il est prévu n'est pas intégralement en site propre, c'est-à-dire qu'il devra partager la voirie avec la voiture pour certains tronçons. Vue la configuration du lac, cela ne permettra pas d'assurer sa ponctualité, il ne séduira donc pas le public* », déplore Edmond Luca. L'ingénieur, comme l'ensemble des adhérents du collectif soutient l'option tramway. D'après les calculs des experts allemands, en permettant un report de la mobilité de 25% sur les transports collectifs, outre la fluidification du transport, cette solution aurait des conséquences positives sur l'environnement en terme d'impacts évités : réchauffement climatique (dû à l'émission de gaz à effet de serre), nuisances (bruit, pollutions diverses), impact paysager et sur les milieux naturels, et urbanisation. Le couplage « tunnel-BHNS » quant à lui accentuerait tous ces problèmes.

UNE QUESTION NATIONALE DÉBATTUE À L'AUTOMNE

Premier défenseur du tram-train en 2008, Jean-Luc Rigaut jugeait à l'époque que le tramway était une solution permettant aux « *collectivités locales de respecter la charte du Grenelle de l'environnement imposant [à ces dernières] de réduire leur impact carbone de 20% dans les 10 années à venir* » (4). L'option était alors finançable dans le cadre des Jeux Olympiques 2018. Depuis, la donne a changé. « *Le bassin de population concerné par la ligne de tramway correspond à 10 000 voire 12 000 habitants, l'équivalent du quartier annécien Novel-Teppes, souligne le maire d'Annecy aujourd'hui. Ce report modal d'un quart de la mobilité, je n'y crois pas. Le potentiel n'est pas là et le modèle économique non plus. La question a d'ores et déjà été tranchée.* » Y'aurait-il malentendus ?... Du côté du collectif, on rétorque que, d'après des données INSEE, la population sur la rive ouest et en Pays de Faverges devrait atteindre 34 000 habitants d'ici en 2020. On pense encore que le calcul des coûts est à revoir en prenant garde à bien comparer

une solution « tunnel-BHNS » (coût 276 millions d'euros HT) versus une solution « tramway » (qui serait de 136 millions d'euros pour une liaison Annecy-Duingt) seule.

De nombreux points divergents apparaissent donc sur le dossier technique mais « *il est possible de faire marche arrière, nous y croyons*, finalise Edmond Luca lors de la réunion publique. *Sinon, nous ne serions pas là. Le débat est possible.* » Et il devrait avoir lieu en effet puisqu'à la demande du CD74, et ce afin de préparer la Demande d'utilité publique dont le tunnel fera obligatoirement l'objet, un dossier concernant la construction de ce dernier a été déposé auprès de la Commission nationale du débat public (CNDP). Tout citoyen – dont les associations – sera donc amené à donner son avis ou à poser des questions lors des réunions publiques qui seront organisées. Ce débat pourrait avoir lieu dès l'automne. Il est encore temps de clarifier les choses et de faire œuvre de participation. Sur le site de la CNDP*, on peut lire en effet: « *Contrairement à ce qui se dit souvent, au moment du débat, rien n'est joué. [...] la CNDP, en organisant un débat public, invite tous les citoyens à participer et incite le maître d'ouvrage à faire preuve de franchise, d'ouverture d'esprit et d'écoute.* » Dont acte. ●

(1) Un bus à haut niveau de service (BHNS) est un système de transport dont le véhicule utilisé est l'autobus ou le trolleybus. Ses caractéristiques sont – entre autres – : une forte fréquence (5 à 10 min en heures pleines et moins de 15 min en heures creuses) avec amplitude horaire élevée (circulation la semaine, en soirée et le week-end), un parcours rationalisé avec un itinéraire intégralement ou partiellement en sites propres et un système de priorité aux feux tricolores et aux ronds-points garantie par des aménagements spécifiques.

(2) TCSP : est un transport en commun qui emprunte un site propre c'est-à-dire une voie ou un espace qui lui est réservé.

(3) Transport Technologie Consult Karlsruhe (21012). Schéma multimodal des transports du bassin annécien, synthèse de l'étude, 19 pages.

(4) réf magazine Kaële n°78 - mai 2011

* www.debatpublic.fr

VOS PRODUITS FERMIERS SUR L'AUTOROUTE

Retrouvez le goût des produits du terroir et de saison en quelques clics !

Liane
Services

➤ **Drive fermier**
sur l'aire des Ponts de la Caille

COMMENT ÇA MARCHE

- 1 Je me connecte sur www.liane-autoroute.com/drive/
- 2 Je fais mon marché avant le mercredi soir minuit et paie en ligne mes produits
- 3 Je récupère mes achats le vendredi après-midi sur l'aire de repos des Ponts de la Caille (sens Genève-Annecy)



1^{er} drive fermier sur autoroute

UN PARTENARIAT



&



SEPTEMBRE 2015 KAËLE 29

Portes Ouvertes du 10 au 14 septembre

Ouverture dimanche 13 septembre*



RENAULT
La vie, avec passion



Une Renault Twingo Limited à gagner

*Selon autorisation. Le règlement-jeu peut être consulté dans le réseau Renault participant et sur renault.fr
Consommation mixte (l/100 km) : 4,7. Émissions CO₂ (g/km) : 105. Consommation et émissions homologuées selon réglementation applicable.

[f](https://www.facebook.com/renault.fr) [t](https://www.twitter.com/renault.fr) renault.fr

GUEUDET
Distributeur automobile

Renault Annecy
Seynod, 12 av. d'Aix-les-Bains
04 50 52 26 26

Renault Cluses
340 av. André Gaillard
04 50 98 11 50

Renault Sallanches
2374 av. de Genève
04 50 93 92 92

Renault Bonneville
21, rue Jacques Prévert
04 50 97 57 57

www.renault.gueudet.fr



ESPAGNE

UNE DÉRIVE AUTORITAIRE

La loi sur la sécurité citoyenne votée par le parlement espagnol est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2015. Décriée par ses détracteurs, – des associations, l'opposition, l'Onu –, elle représente l'énième dérive autoritaire du gouvernement conservateur espagnol depuis son accession au pouvoir en 2011.

par Fabien Franco



Photo : Carlos Delgado © Creative Commons

Manifestation contre la Ley Mordaza, Madrid le 20 décembre 2014.

Depuis son accession au pouvoir en novembre 2011, Mariano Rajoy a multiplié les mesures d'austérité, faisant peser sur une grande partie de la population espagnole le poids d'une dette dont elle n'est pas responsable. Aujourd'hui un chômeur sur deux ne perçoit plus d'allocations, le niveau des retraites a été réduit de moitié, un demi-million d'enfants vit dans la pauvreté. Pour autant, le tableau n'est pas noir pour tout le monde. Les plus grandes fortunes, elles, n'ont pas à se plaindre de la politique menée par le chef du Parti Populaire (PP). La valeur de leur patrimoine investi dans les entreprises de l'Ibex (indice de la Bourse espagnole) s'est accrue de 67% en

moyenne entre fin 2011 et mai 2014 ⁽¹⁾. Outre l'accroissement des inégalités, le pays doit faire face à un autre fléau dommageable pour sa démocratie : la corruption. Près de deux mille affaires font actuellement l'objet d'enquête de justice. Parmi elles, plusieurs impliquent directement le Parti populaire, mais aussi la monarchie à travers l'Infante Cristina et son époux, Iñaki Urdangarin ⁽²⁾. Dans ce contexte dramatique, le mandat de Mariano Rajoy a été marqué par des manifestations de grande ampleur qui ont vu des milliers de citoyens battre le pavé pour dire leur souffrance. Six mois à peine après sa prise de fonction, à la Puerta del Sol, au cœur de Madrid, les Indignés dénonçaient le déficit de démocratie

et la mainmise des banques sur l'économie. Des associations citoyennes et solidaires se sont formées pour tempérer les effets des politiques d'austérité. Progressivement les Espagnols ont investi les rues, les places, pour manifester mais aussi pour envisager des recours contre l'injustice. Ainsi la Plate-forme de lutte contre les expulsions (Plataforma de afectados por la Hipoteca) a été créée en réaction contre les quelques cent quatre-vingts expulsions de logements qui se produisent chaque jour en Espagne, des expulsions qui touchent principalement des ménages endettés et des chômeurs. Le gouvernement espagnol a continué de son côté à faire entendre ses discours sur la sécurité et





l'austérité. Pour relayer sa propagande, il a pu compter sur certains chefs de rédaction de l'audiovisuel public recrutés au lendemain des élections qui ont redonné le pouvoir au PP. En juin 2014, le Consejo de Informativos de la RTVE (conseil des rédactions de l'information) a rapporté (3) qu'au moins « *un membre de la direction en charge de l'information a donné l'instruction de ne pas inclure, dans la mesure du possible, des interventions de Pablos Iglesias* », le leader de Podemos, sur les ondes de la radio nationale espagnole (RNE). En mai 2015, l'organe qui vise à garantir la défense et l'indépendance des journalistes, reconnu par la Loi 17/2006 qui définit la radio et les chaînes de télévision du service public comme étant essentielles à la vie démocratique, demande la démission de plusieurs directeurs de l'information de la TVE. Le Conseil a dénoncé « *une manipulation gouvernementale* », le manque de pluralité et d'impartialité, des analyses biaisées, quand ce ne sont pas des opinions personnelles exprimées tout au long des débats de journalistes aux ordres du PP etc. Le programme spécial organisé à l'occasion des élections municipales espagnoles du 24 mai 2015, par Canal 24 horas de la TVE a été à ce titre particulièrement partial et indigne d'une chaîne de service public (4). Résultat : jamais les audiences de la 1 n'ont été aussi basses, reléguant, certains soirs, la première chaîne de télévision publique espagnole derrière l'ensemble de ses concurrentes traditionnelles que sont Telecino, Antena 3, et les plus récentes, Cuatro et La Sexta (5).

BÂILLONNER CES POPULATIONS QUE NOUS NE SAURIONS VOIR

En 2014, le durcissement de la loi sur l'avortement qui prévoit l'autorisation de l'interruption de grossesse qu'en cas de viol ou de danger pour la santé de la mère soulève l'indignation. Devant le tollé général, le projet de loi est abandonné. Mais pour la Loi de sécurité citoyenne, ni la mobilisation citoyenne, ni les recours devant le Tribunal Constitutionnel, ni les critiques du Commissaire européen pour les Droits, ni même celles des rapporteurs pour les droits de l'Homme des Nations Unies sont parvenus à empêcher son entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2015. À l'instigation du ministre

de l'Intérieur, Jorge Fernandez Diaz, la Loi bâillon (ley mordaza) pour ses détracteurs, est dénoncée aussi bien par les défenseurs des droits fondamentaux et des libertés publiques que par 44% des électeurs du PP (6). Historiquement divisée entre une droite issue du franquisme et une gauche socialiste qui se disputent le gouvernement depuis la transition démocratique amorcée en 1975 avec la mort du général Francisco Franco, l'Espagne de Rajoy vit aujourd'hui à l'heure d'une dérive autoritaire dommageable à son régime démocratique. C'est un classique : quand le pouvoir se sent menacé, il montre les crocs. Et quoi de mieux que d'agir au nom de la sécurité de ses citoyens ? Désormais, est considérée comme une infraction grave le fait de manifester devant le Congrès, le Sénat, les assemblées des communautés autonomes, même quand elles ne sont pas réunies (Art.36 – 2). L'intervention des forces de sécurité est alors justifiée par « *une menace concrète ou un comportement objectivement dangereux qui, raisonnablement, soit susceptible de provoquer un préjudice réel pour la sécurité citoyenne et, concrètement, attenter aux droits et libertés individuelles et collectives ou altérer le fonctionnement normal des institutions publiques.* » (Art.4 – 3) Autre infraction grave : photographier des policiers. Alors que dans nombre de cas, les appareils photo et les caméras de vidéo, – dont sont équipés aujourd'hui tous les smartphones –, ont permis d'enregistrer des abus des forces de l'ordre, la Loi de sécurité citoyenne sanctionne l'usage non autorisé d'images et de données personnelles ou professionnelles des membres des forces de l'ordre (Art.36 – 23). Autre infraction grave : arrêter une expulsion, ce qui criminalise de fait toutes les actions menées par les associations qui luttent contre. Il ne sera également plus possible aux militants de Greenpeace d'escalader la façade d'un bâtiment public ou d'un monument sans tomber sous le coup de la Loi Bâillon. Quant aux pacifistes partisans de la désobéissance civile, eux aussi se verront sanctionnés s'ils n'obéissent pas à l'ordre de la police de se disperser lors d'une réunion ou d'une manifestation (Art.36 – 6). Notons que les infractions graves sont sanctionnées par des

amendes allant de 601 à 30 000 euros. Est une infraction légère (Art.37 – 4) le manque de respect à l'égard d'un membre des forces de sécurité (manifester son mécontentement pour un projet de loi devant un CRS lors d'une manif est-il un manque de respect ?). La sanction encourue ? Une amende pouvant s'élever de 100 à 600 euros. Cette nouveauté fondamentale, c'est-à-dire la substitution d'infractions traitées auparavant par les tribunaux par des sanctions administratives, autorise néanmoins un recours au tribunal administratif... mais il faudra d'abord s'acquitter de la taxe judiciaire entrée en vigueur en novembre 2014. Ainsi nombre de manifestations d'hier qui ont vu l'émergence de nouveaux mouvements sociaux, et aussi, de nouveaux courants politiques, comme Podemos, pourraient entrer depuis ce mois de juillet 2015 dans l'illégalité. Le jour même de son entrée en vigueur, cinq personnes ont protesté contre la « Ley mordaza » devant le Palais de Justice de Malaga, capitale de la Costa del Sol. L'un des manifestants dénonçait « *l'évidente volonté politique de criminaliser la contestation sociale* » (7).

En décembre 2015, les Espagnols seront appelés à voter lors des élections générales. Ces élections permettront de désigner les prochains membres du Congrès des députés ainsi que les sénateurs. Au terme du processus démocratique, le chef du gouvernement espagnol sera élu. Début juillet, Mariano Rajoy assurait que lui et son parti représentaient le changement dont l'Espagne a besoin. Un changement ? La dérive autoritaire des démocraties au nom de la sécurité se caractérise au contraire par sa longévité politique. Le philosophe Giorgio Agamben la fait remonter au XVIII^e siècle (8). Son objectif demeure quels que soient les époques et le parti politique à la tête de l'État : gouverner non pas les causes mais les effets. Et ce à quoi s'attèle actuellement le gouvernement espagnol c'est bien de conjurer les effets de la contestation sociale pour conserver le pouvoir. D'ailleurs, Mariano Rajoy, pourrait, s'il le décide, avancer la date des élections générales... une décision stratégique sur laquelle le chef du gouvernement espagnol est sans doute en train de réfléchir au Palais de la Moncloa. ●

La loi de sécurité citoyenne téléchargeable en ligne : www.boe.es/boe/dias/2015/03/31/pdfs/BOE-A-2015-3442.pdf

(1) *Los dueños del Ibex son un 67% más ricos desde que gobierna Rajoy*, Vicente Clavero, Publico.es, le 7 mai 2014.

(2) *2015 se inicia con 150 casos de corrupción abiertos en los juzgados*, Fernando J. Pérez, El Pais.com, 1^{er} janvier 2015.

(3) Document téléchargeable en ligne à la page : hazlopublico.org/wp-content/uploads/2014/07/2014_06_ACTA_CDI_RNE.pdf

(4) *El CDI de TVE reclama la dimision de los responsables de los servicios informativos de TVE y la cancelacion del programa « Asi de claro »*, Consejo Informativos, 27 mai 2015. À lire sur le site :

www.consejoinformativostve.es

(5) *Sangria en TVE : su audiencia cae en picado y pone en peligro todos sus programas de produccion externa*, Ruben Arranz, Vozpopuli.com, 25 mai 2015.

(6) *El 44% de votantes del PP rechaza la « ley mordaza »*, Anabel Diez, ElPais.com, 6 juillet 2015.

(7) *La Policía identifica a cinco personas en una protesta contra la Ley Mordaza*, Alvaro Frias, DiarioSur.es, le 1^{er} juillet 2015.

(8) *Comment l'obsession sécuritaire fait muter la démocratie*, Giorgio Agamben, Le Monde diplomatique, janvier 2014.



Les hologrammes de No somos delito

DEMAIN, DES MANIFESTANTS VIRTUELS ?

Le vendredi 10 avril 2015, une manifestation s'est déroulée devant le Congrès des députés à Madrid rassemblant des milliers de personnes pour protester contre la Loi de sécurité citoyenne, la réforme du Code pénal et le Pacte antiterroriste, trois lois qualifiées de Lois Bâillon. Pourtant aucun citoyen n'aurait pu être appréhendé : tous étaient des hologrammes projetés en trois dimensions dans l'espace public vide de manifestants mais devant de nombreux journalistes, photographes, militants et simples badauds madrilènes. Cette première manifestation virtuelle de l'histoire démocratique espagnole a été organisée par le collectif No somos delito (Nous ne sommes pas un délit). Plus de 17 857 personnes en Espagne et dans le monde ont participé au projet en filmant leur visage à travers la webcam de leur ordinateur sur la page web www.hologramasporlalibertad.org ou en enregistrant leurs cris de protestation. Une manière ironique de dénoncer une loi qui sanctionne d'une amende pouvant aller jusqu'à 600 000 euros « les organisateurs de réunions ou de manifestations non autorisées devant des installations dédiées aux services basiques de la communauté. » F.F.

Depuis 1975
Tous les styles et toujours...
une qualité incontestable!

La griffe de la différence

LES MAISONS

Ensemble dessinons la maison de vos rêves,
vous devez la choisir pour la vie,
optez pour l'expérience

ANDRE ROLDEZ



L'AUDACE DE LA QUALITÉ
 POUR CONSTRUIRE AUJOURD'HUI
 LE MEILLEUR DE DEMAIN



10 000 maisons !
 À cette occasion,
 votre maison connectée
 à partir de 1 €



1 écran tactile mural
 + Pack alarme
 autonome sans fil
 DELTA DORE TYXAL+*



Depuis 1971, l'entreprise signe
 ses constructions en respectant
 son savoir-faire et ses clients.

10 000 maisons !

Nos 3 lignes de maisons s'accordent parfaitement
 et apportent tous les choix possible, pour tous les
 terrains, dans le strict respect des normes actuelles

› Ligne Access : parfaitement étudiée pour répondre
 aux budgets les plus exigeants

› Ligne Patrimoniales : votre maison sur mesure,
 contemporaine ou classique, chaleureuse dans les
 moindres détails

› Ligne Elite Bois : Urban ou Nature, contemporaine à
 ossature bois. Une architecture affirmée à toiture plate
 ou typée montagne.

10 agences de proximité pour découvrir l'univers
 MCA ou sur www.mcalpes.com

*pack domotique évolutif possible en option (pilotage à distance,
 température, volets, éclairage, porte de garage, portail...)

Offre valable pour tout CCMI signé du 1^{er} septembre au 30 octobre 2015.

ANNECY 04 50 22 86 89

ALBERTVILLE 04 79 32 49 83

ANNEMASSE 04 50 38 90 44

BOURG-EN-BRESSE 04 74 24 68 25

CHAMBÉRY 04 79 72 30 36

CLUSES 04 50 98 41 51

GRENOBLE 04 76 48 48 88

PONT-DE-BEAUVOISIN

04 76 93 29 20

ST JEAN-DE-MAURIENNE

04 79 05 00 30

THONON 04 50 81 67 93



FIN DE VIE UNE QUESTION DE LIBERTÉ ET D'ÉGALITÉ ?

En France, la liberté fondamentale de pouvoir mettre un terme à son existence sous certaines conditions, ou d'être aidé dans cette voie, reste interdite. La 35^e assemblée générale de l'association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD) se déroulera à Annecy en septembre*. L'occasion de poser la question de l'aide active à mourir.

NOTRE FAÇON DE MOURIR

Chaque année en France décèdent environ 545 000 personnes. D'après un sondage Ifop réalisé en 2010, 81% des Français préféreraient mourir à domicile. Pourtant, en 2009, 58% des décès se sont produits à l'hôpital, 12% en maison de retraite. Plus de 70% des décès se déroulent en institution. Ce pourcentage est majoritaire depuis le milieu des années 70 période avant laquelle les gens mouraient principalement chez eux. Cette évolution marque un profond changement quant à la place de la mort au sein de la société. Les veillées funèbres ont pratiquement disparu, la présence d'un proche auprès du mourant jusqu'au dernier soupir n'est plus la règle. D'après une enquête de l'Ined en partenariat avec l'Observatoire de la fin de vie, dans l'Hexagone seule-

ment 34% des personnes décèdent aux côtés d'un proche, et dans 11% des cas, sans aucune présence à leurs côtés. La mort douce malheureusement, cette eu-thanasia grecque, celle qu'on s'imagine pour soi-même, chez soi entouré des siens ou dans l'obscurité d'une nuit égale et paisible, sans souffrance ni douleurs, n'est pas la plus répandue. Dans plus de 60% des cas, l'Observatoire national de la fin de vie note que « *les personnes qui décèdent sont susceptibles de relever d'une prise en charge incluant des soins palliatifs plus ou moins complexes, soit 322 158 personnes chaque année.* » Parmi elles, près de 50% décèdent suite à une maladie évolutive (cancers). Ces maladies graves, dont la phase terminale est facilement identifiable, engendrent des souffrances physiques, morales et

psychologiques. Certaines douleurs dites réfractaires résistent aux antidouleurs. Résumons : aujourd'hui en France, nous mourons en majorité seuls, en institution, vulnérables et fragilisés par la maladie grave ou le grand âge. Cette sociologie de la mort aussi froide soit-elle ne doit-elle pas nous amener à réfléchir sur la possibilité du choix ? La question de l'euthanasie se pose fortement dans notre société, cette aide active à mourir absente dans le sens antique du terme grec, mais, continue tout autant à faire peur. Si nous avions la liberté de choisir notre façon de mourir, cela ne signifierait pas pour autant que l'euthanasie serait la cause de décès la plus répandue, loin de là, ni même qu'elle serait imposée au mourant comme au personnel soignant. En Belgique, où l'euthanasie est légale

* La prochaine assemblée générale de l'ADMD se tiendra le samedi 12 septembre à Annecy dans la salle Pierre Lamy (rue de la République). À partir de 14h la réunion publique sera ouverte à tous. Accueil par Jean-Luc Romero puis interventions de Jean-Luc Rigaut, maire d'Annecy, Jean-Louis Touraine, député du Rhône, et des présidents d'associations d'aide active à mourir en provenance d'Allemagne et de Suisse.





depuis onze ans, elle représente 1% des décès sur les 100 000 décès enregistrés chaque année. Aux Pays-Bas, l'euthanasie a concerné en 2013, 3,4% des décès. En Suisse, cette même année, le suicide assisté c'est-à-dire le fait de fournir à une personne les moyens de se suicider, – l'euthanasie n'étant pas inscrite dans la loi –, a représenté 0,96% des morts (622 cas recensés). Dans ces pays, les médecins qui ne souhaitent pas donner la mort peuvent faire valoir une clause de conscience. Il ne s'agit pas de « mourir dans la dignité » mais simplement pour le patient incurable d'avoir le choix de refuser les soins et d'arrêter le cours de son existence. Pour quelle raison cette liberté-là ne devrait-elle pas être accordée à l'être humain qui aurait la volonté d'en jouir selon sa conscience dans un cadre réglementé ?

NOTRE FAÇON DE SUBIR

La France se distingue de ses voisins du Nord (Belgique, Luxembourg, Pays-Bas) et de l'Est (Suisse, lire Kaële n°23, « *Quand l'hôpital devient un lieu d'assistance au suicide* » par Caroline Rabourdin, mai 2006), par son incapacité à légiférer sereinement sur l'aide active à mourir, que l'on parle d'euthanasie ou de suicide assisté. Or, qu'un tel sujet fasse débat depuis tant d'années montre non seulement combien nos députés sont peu enclins à trancher sur un sujet de société qui nous concerne tous et pour lequel un sondage Ifop d'octobre 2014** montre que les Français partagent le même avis à plus de 96%, mais aussi que la loi actuelle est inefficace, sourde aux attentes des citoyens, et donc source potentielle de nouvelles tragédies. Comment expliquer quand à l'heure de voter l'amendement qui aurait permis de clarifier la situation actuelle l'hémicycle républicain s'est trouvé déserté par nombre de députés (161 votants sur 577 députés) qui pourtant s'étaient déclarés en faveur de l'euthanasie dans leur circonscription ? (Voir la session parlementaire du 11 mars 2015, le scrutin n°1063

sur l'amendement n°560 du député Touraine légalisant l'aide active à mourir). Ce désintérêt est suspect. Soit, les députés ne se sentent pas concernés par la mort, soit ils laissent, à d'autres, le soin de s'en occuper au risque de faire perdurer les inégalités, de cautionner la toute puissance du corps médical et la solitude des médecins, de favoriser les euthanasies clandestines et autres dérives, d'accroître les souffrances des familles (voire le cas Vincent Lambert), de priver les proches des derniers instants de ceux qu'ils aiment, et surtout de prolonger inutilement les douleurs de mourants en phase terminale en quête de repos. Au regard de la réalité vécue par les citoyens et de l'actualité, nous ne pouvons que constater l'échec de la loi Leonetti du 22 avril 2005. Il faudra bien pourtant que les élus fassent preuve de courage. Aujourd'hui, des femmes et des hommes ont recours à « une aide active pour mourir », qu'elle soit légale ou non. N'est-il pas affligeant de constater que des Français partent en Belgique ou en Suisse à défaut de pouvoir mourir chez eux ? En 2013, une centaine d'entre eux ont fait le voyage jusqu'en Suisse. Qu'en est-il des 2 000 à 4 000 personnes qui, en France, termineraient leur vie grâce à une aide du médecin en toute illégalité ? Ces pratiques inavouables creusent un peu plus encore les inégalités entre les personnes souffrantes, en fin de vie. D'un côté, il y a ceux qui ont les moyens financiers d'aller mourir à l'étranger, ceux qui bénéficient d'équipes médicales entreprenantes, et de l'autre, ceux qui subissent l'acharnement thérapeutique, – au mépris du simple respect de la déontologie médicale –, et/ou les convictions morales, religieuses d'un membre de leur famille qu'ils ne partagent peut-être pas. N'oublions pas qu'en aucun cas une aide active à mourir constitue une obligation. Il devrait s'agir avant tout d'une liberté individuelle, et non d'une décision médicale. À l'heure actuelle, la loi Leonetti remet entre les mains du corps médical une lourde responsabilité, celle de décider de l'utilisation de la sédation terminale dite « profonde et continue ». Cette sédation est loin d'être satisfaisante et dénote une honteuse hypocrisie puisque la loi prévoit qu'elle s'accompagne

obligatoirement de l'arrêt de tous les traitements de maintien en vie et par voie de conséquence de l'arrêt de l'alimentation et de l'hydratation du patient. Comme l'a souligné le président de l'Observatoire de la fin de vie, Régis Aubry, « *Les patients ne meurent pas de faim et de soif comme le prétendent certains, mais cela entraîne une déshydratation et une dénutrition. Faute d'études scientifiques, on ne sait pas très bien quel est le degré de souffrance induit* » (« *Fin de vie : les quatre points qui font débat* », par François Béguin et Sandrine Cabut, le 9 mars 2015, Le Monde.fr) Autre inégalité : l'accès aux soins palliatifs. Seules 20% des personnes qui devraient en bénéficier y ont accès. Un accès d'autant plus difficile que seulement 20% des médecins sont formés à la prise en charge de la douleur. Une question se pose : le patient doit-il continuer à ce que d'autres choisissent pour lui ou devrait-il pouvoir décider quand et où il choisira de mourir en conscience et pour lui seul, qu'il s'exprime directement, ou à travers une personne de confiance ou de ses directives anticipées (aussi imparfaites soient ces dernières) ? Coincés entre l'interdiction d'une aide active à mourir (euthanasie ou suicide assisté) et la pénurie de soins palliatifs, les Français n'ont-ils plus qu'à subir une mort dans les conditions vues précédemment ?

NOTRE FAÇON D'AGIR

La loi du 22 avril 2005, censée avoir été « améliorée » suite au rapport Leonetti (encore lui !) - Claeys et la proposition de loi dont ont débattu les députés en mars 2015, par le droit du patient de rédiger des directives anticipées « *qui s'imposent au médecin* » et le droit de demander une sédation profonde et continue jusqu'à son décès, demeure insatisfaisante. Force est de constater que ce qui est annoncé comme une « avancée » représente en fait qu'une très frileuse évolution. Sur les directives anticipées, le texte fait un pas en avant par le caractère contraignant des instructions mais recule ensuite en indiquant « *Nous avons souhaité cependant prévoir le cas où le médecin penserait, en se plaçant du strict point de vue médical, ne pas devoir respecter les directives anticipées parce qu'elles sont* » manifestement inappropriées. Dans ce cas, « *le médecin qui estimerait*

** Sondage publié par l'ADMD. À la question « selon vous, la loi française devrait-elle autoriser les médecins à mettre fin, sans souffrance, à la vie de ces personnes atteintes de maladies insupportables et incurables si elles le demandent ? » 54% répondent « oui, absolument », et 42% « oui, dans certains cas », soit 96% de personnes favorables.

Sources :

Observatoire national de la fin de vie, Ined, Insee, Assemblée nationale.

devoir s'en délier devra justifier son refus de les suivre, en ayant pris l'attache d'au moins un de ses confrères et motiver sa décision. » et de préciser : « Cette collégialité médicale garantit que la décision est solidement étayée. » La notion « manifestement inappropriée » préserve un flou juridique qui ne protégera ni les patients ni les médecins d'éventuels recours en justice. De plus, la collégialité (deux médecins du même service) n'est en rien la garantie d'une décision bénéfique pour le patient. Enfin, la loi persiste dans sa logique médicale malgré l'évolution des mentalités qui aspirent à une décision personnelle, pour soi-même en fonction de sa conscience, de ses croyances, de sa philosophie. Pour ce qui est de la sédation profonde, n'y revenons pas : il s'agit bien d'une forme bâtarde et imparfaite d'euthanasie en creux par un arrêt des soins et par l'administration d'une sédation conduisant à la dénutrition et à la déshydratation jusqu'à ce que mort s'en suive, décidé par le médecin. À ce titre, le Conseil national de l'Ordre des médecins a réclamé que soit ajoutée dans le texte une clause de conscience qui permettrait à un praticien de ne pas répondre au souhait du patient. Le député Jean Leonetti quant à lui s'est déclaré défavorable à une clause de conscience arguant du fait que la sédation terminale n'était pas un « acte euthanasique » mais « une façon indirecte d'accélérer la mort » (*Fin de vie : la sédation terminale est-elle une euthanasie*, par Jérémie Pham-Lê, le 23 octobre 2014, Lexpress.fr). Quand certains jouent sur les mots, d'autres continuent à souffrir... Car c'est bien de cela qu'il s'agit : comment agir face à la fin de vie lorsque celle-ci n'est ni douce ni paisible ? Dans son livre « *Ma mort m'appartient* » (Michalon, 2015), Jean-Luc Romero, le président de l'association pour le droit de mourir dans la dignité, répondant aux questions de la journaliste Claire Bauchart, fait entendre les raisons pour lesquelles la question de la légalisation de l'euthanasie est devenue un enjeu inéluctable

dans une société en quête de justes. Il revient sur son expérience personnelle de la mort, celles de proches, mais aussi celles relevées dans la presse d'anonymes criminalisés par l'absence de loi véritablement protectrice, celle encore d'un adhérent de l'ADMD, « le mari octogénaire d'une amie chère » qui « a agonisé pendant plusieurs mois. [...] sans être respecté dans sa dignité, tel que le prévoit le Code de la santé publique. » Agir pour certains c'est militer, adhérer à une association, pour d'autres c'est juste dire non et le faire savoir avant qu'il ne soit trop tard, et pour d'autres encore, c'est s'en remettre à son entourage, aux médecins, à ceux qui resteront. La France de 2015 n'est plus celle des années 50 où l'on mourrait chez soi. Le grand âge, les progrès de la médecine ont abouti à chroniciser la maladie grave. Les mentalités ont évolué. La conscience aigüe de nos vies en suspend, la volonté, chez certains, d'agir jusqu'à la dernière minute de sa vie, la conception personnelle de la dignité humaine, la douleur qui ne peut être soulagée... la question de la mort ramène à celle de nos corps temporels et du sens que nous donnons à nos vies. Pouvoir choisir que notre mort nous appartienne, pour reprendre le titre du président Romero, ne devrait-il pas être un droit inaliénable de tout être qui en fait la demande ?

F.F.



CARTE
CADEAU



OFFREZ
LA SEULE CARTE
CADEAU VALABLE
DANS NOS
40 BOUTIQUES*



En vente à l'accueil
de votre centre commercial

Carte de monnaie électronique non rechargeable
émise par Sygma Banque, 18 rue de Londres 75
009 Paris cedex 09, SA au capital de social de 575
000 003,16 euros, SIREN 327 511 036 RCS Paris,
tél : 01 44 54 63 00. La carte est valable 1 an à compter
de sa date d'activation.

www.centre-courier.com



L'Atelier à Menthon-Saint-Bernard

MATIÈRE ET COULEUR UNE HISTOIRE DE COUPLE

Cette enseigne annécienne ne cesse de conforter sa notoriété depuis vingt ans et, le chemin parcouru par Vincent Genuyt et Stéphanie Vincent, dirigeants de Matière et Couleur, ne laisse pas indifférent. Ils ont gravi les échelons de la réussite un à un, à leur rythme, mais avec détermination. Nous avons rencontré Vincent dans son nouvel espace à Menthon-Saint-Bernard, un lieu paisible et inspiré.

Propos recueillis par Marie Paule Kneip

Kaële : Vous arrivez à Annecy en 1995 et aussitôt vous y ouvrez votre premier magasin.

Vincent Genuyt : Rue Sommeiller, cela fait vingt ans déjà, un magasin de 30 m² juste devant le cinéma Hollywood. L'expérience professionnelle parisienne de Stéphanie nous a ouvert des portes pour dénicher des produits originaux. Nous proposons : des bijoux, des vêtements et nous vendons tous les supports sur lesquels nos produits étaient présentés et tous les meubles d'exposition, jusqu'aux lampes.

K : Avez-vous tout de suite bien travaillé ?
V.G. : Pas du tout. Il faut dire qu'on était à l'étroit. Nous y sommes restés deux ans car le bail était précaire. Nous avons dû trouver un autre local et justement il s'en libérait un à deux pas, toujours rue Sommeiller, à la place actuelle du magasin de coutellerie. Nous avons ainsi doublé notre petite surface de vente. Nous y sommes

restés jusqu'en 2008. Entre temps, nous avons repris un local, avenue du Rhône. C'était un entrepôt et nous vendions du mobilier marocain qui était très à la mode à cette époque, sous une grande tente berbère...

K : Vous avez à nouveau besoin de vous agrandir et vous reprenez un local commercial au premier étage en face de votre boutique. Vous a-t-il paru osé d'ouvrir une extension en étage ?

V.G. : Encore un coup de chance ! Le deuxième magasin commençait à devenir « juste » car nous avions de plus en plus de demandes pour du mobilier. Le club de gym qui occupait un grand appartement au premier étage de l'immeuble en face de notre magasin a dû déposer son bilan. Nous avons assisté à la vente aux enchères du matériel pour lequel pas mal de personnes s'étaient déplacées, nous étions les seuls intéressés par l'achat du bail commercial. Nous l'avons obtenu

à un prix dérisoire puisqu'il n'y a pas eu de surenchères. Oui, c'était osé de s'installer en étage mais vu la surface du lieu (130 m²) et le prix du bail, nous n'avons pas hésité. Enfin nous pouvions développer notre surface de vente et créer des ambiances avec les meubles, les tentures, les luminaires, les objets de décoration et nous avons pu ajouter les canapés. À partir de là, nous avons vraiment bien travaillé et nous avons grandi tranquillement, sans précipitations, sur une quinzaine d'années.

K : Petit à petit vous avez creusé votre sillon et consolidé votre clientèle.

V.G. : Oui, une clientèle assez fidèle que nous suivons régulièrement et maintenant leurs enfants viennent chez nous. J'attribue, et Stéphanie est de mon avis, notre réussite aux choix des produits. Nous avons opté au début de notre activité pour la tendance ethnique qui a très bien

fonctionnée, cela sur une durée de dix ans. Puis, nous avons recherché des fabricants de meubles en tenant compte des tendances du moment. Nous en avons déniché un qui fabriquait des meubles en bois massif avec un look plus contemporain et la « sauce » a pris aussitôt. Nous répondions ainsi à une attente de nos clients.

K : Avez-vous abandonné les meubles venant d'Asie ?

V.G. : Nous avons gardé uniquement les meubles anciens venant d'Inde du Sud, qui ne sont pas en bois foncé et très ouvragés comme ceux d'Inde du Nord-Ouest, mais en polychrome dans les couleurs turquoise, vert d'eau, rose pâle. Ce sont de réelles antiquités qui deviennent de plus en plus rares.

K : Comment faites-vous pour trouver les bons produits ?

V.G. : C'est une question de flair, on peut le dire ainsi. Avec Stéphanie nous faisons la plupart des salons professionnels et pour chaque salon, nous restons une semaine sur place pour avoir le temps de tout repérer, ce que nous ne pourrions pas faire en restant seulement un jour ou deux. Donc on prend le temps de rencontrer des créateurs, des designers, des artisans. Il y en a beaucoup avec du talent. Et lorsque nous avons fait notre choix, nous allons voir la production dans le pays d'origine par exemple, pour les canapés, en Pologne. Aujourd'hui, nous n'achetons pratiquement qu'en Europe. Peut-être que nous savons repérer ce qui marchera. Enfin je le crois car nous avons toujours eu un retour positif de nos clients lorsque les nouveautés arrivaient en magasin. Je pense, par expérience, que la mixité des produits que nous proposons satisfait notre clientèle. Et nous avons une règle, se remettre en question régulièrement.

K : Vous venez d'ouvrir un nouvel espace dans un contexte complètement différent car ce n'est plus un magasin de ville mais un entrepôt de 140 m² en pleine nature.

Pourquoi ce choix ?

V.G. : L'approche de la cinquantaine ! Je plaisante mais c'est un peu vrai. J'avais envie d'un peu plus de tranquillité et dans ce lieu je travaille seul du jeudi au samedi, pour le moment mais je vais peut-être modifier les jours d'ouverture car le jeudi est assez calme. Peut-être qu'à l'avenir j'ouvrirais du vendredi au dimanche.

Ici, je prends le temps de guider mes clients dans leurs choix, dans leurs projets d'aménagement intérieur. Nous avons ajouté d'autres produits tels la peinture, le papier peint, les parquets... Une gamme plus complète pour décorer son intérieur. Et puis, il y a le jardin ! Ce n'est pas négligeable d'avoir cette possibilité d'exposition en plus car nous proposons aussi du mobilier conçu pour l'extérieur. Nous avons plein de projets pour animer l'extérieur et créer des ambiances.

K : Vous reconnaissez une part de chance dans votre parcours mais à quoi attribuez-vous votre réussite ?

V.G. : À l'alchimie de nos deux personnalités. Nous décidons de tout

à deux même si parfois cela nous prend davantage de temps avant de se mettre d'accord sur un choix. Lorsque l'un de nous deux faiblit, l'autre prend le relais et réciproquement. Je suis sûr à présent que l'un sans l'autre, l'histoire ne se serait pas écrite de la même manière. ●

MATIÈRE ET COULEUR

9 rue Sommeiller – ANNECY

L'ATELIER

33 route de Talloires

MENTHON-SAINT-BERNARD

Nombre de salariés : 7 (dont 2 à mi-temps)

Chiffre d'affaires 2014 :

1 765 000 €

Chiffre d'affaires prévu en 2015 :

2 M€

VINCENT GENUYT

est né le 3 juin 1965 au Raincy dans la région parisienne. Son père cardiologue part s'installer à Amiens. Vincent a sept ans et évoluera au milieu d'une fratrie de cinq enfants (Marc l'aîné, Vincent, Béatrice, Guillaume et Véronique) jusqu'à ses vingt ans. Une mère au foyer attentive et aimante « *très occupée* ». Après son bac il entame des études de techniques de commercialisation qui le dirigent vers la grande distribution, un univers qui ne l'attire pas « *la mentalité ne me convenait pas* ». Il répond positivement à l'annonce d'une grande imprimerie parisienne qui l'embauche pour développer leur secteur commercial et le marketing direct. Il y restera six ans. Lors d'une soirée parisienne il remarque une jeune fille. Elle s'appelle Stéphanie « *C'était un grand coup de foudre, c'est sûr.* » dira-t-il pudiquement. Elle est étudiante en philosophie à Paris et travaille dans une boutique d'accessoires de mode et déco. Un an plus tard ils prennent une décision qui va sceller leur destin. Stéphanie a alors vingt-deux ans, Vincent vingt-huit. « *Nous avons décidé de faire nos valises et de quitter Paris, Stéphanie était enceinte de sept mois, pour aller vivre à Annecy.* » Pourquoi Annecy ? « *J'ai fait mon service militaire au Régiment d'Infanterie alpin de Briançon. J'ai été gagné par l'attrait de la montagne et Annecy nous paraissait la ville idéale pour élever nos enfants, lier le travail et les loisirs sportifs.* » Théo verra donc le jour à Annecy, suivi deux ans plus tard d'un autre garçon, Max. L'aîné est inscrit à HEC Lausanne, le cadet à l'IUT d'Annecy en section TC, comme son père, mais il vise aussi l'UCPA pour devenir moniteur de ski. Cet été, Théo et Max ont donné un coup de mains à leurs parents. Ensuite, la famille est partie sur la route des vacances vers la plage d'Anglet à côté de Biarritz, là où la mer est tumultueuse et les vents favorables. Là où le père et ses deux fils s'adonnent au kitesurf sous l'œil parfois inquiet de Stéphanie.



EXPATRIÉS

maîtrisez votre situation juridique

Notaires
des Savoie



Maison du Notariat
Promery
74370 Pringy

Le droit international privé peut réserver bien des surprises aux Français de l'étranger. Ne soyez pas pris au dépourvu : prenez conseil auprès d'un notaire.

Qu'est-ce que le droit international privé ?

DIP en abrégé, c'est la branche du droit qui régit les situations de droit civil qui présentent un élément d'extranéité. Il trouve sa source dans des conventions entre Etats, des conventions internationales, des règlements européens... Il permet avant tout de savoir quelle loi s'applique et de déterminer quelle juridiction est compétente en cas de litige.

Les Français sont de plus en plus nombreux à partir vivre à l'étranger. Ce choix a-t-il des incidences juridiques ?

Plus de 2,5 millions de Français seraient installés à l'étranger, pour quelques mois ou pour toute la vie. Ils ne savent pas toujours que l'introduction d'éléments d'extranéité dans leur vie – couple binational, résidence habituelle à l'étranger, achat d'un bien immobilier sur place... – modifie leur situation juridique. Transmission du patrimoine, régime matrimonial, pacte civil de solidarité... Mieux vaut anticiper car les mauvaises surprises ne sont pas exclues. Un exemple : on ne peut faire une donation-partage comprenant des biens situés dans certains pays, comme l'Italie, pourtant si proche !

Quels sont les points à aborder avec son notaire ?

Ils dépendent de votre situation personnelle. Néanmoins, à tout âge, pour protéger ses proches, chacun peut se soucier de sa succession. Or, un règlement européen particulièrement important va entrer en application le 17 août 2015. Désormais, en l'absence de dispositions, la loi applicable à l'ensemble de la succession sera en principe celle de la dernière résidence habituelle de la personne décédée. Par

exemple, la loi portugaise s'appliquera à la succession d'un Français installé depuis plusieurs années à Porto, alors que ses enfants vivent en France et qu'il laisse des biens immobiliers situés en France. Cependant, il est possible de désigner la loi française pour qu'elle soit appliquée lors de sa succession. C'est ce que l'on nomme la *professio juris*, l'une des innovations du règlement.

Outre la succession, quel autre point mérite attention ?

Si vous n'avez pas fait de contrat de mariage, faites le point sur votre régime matrimonial. En effet, les couples mariés sans contrat depuis le 1er septembre 1992 sont soumis à la convention de La Haye de 1978, et peuvent voir leur régime matrimonial changer de manière automatique, parfois à leur insu. Pour exemple, des époux se marient sans contrat en 1998, puis vivent à Londres pendant sept ans avant de s'installer à Paris. Quel est leur régime matrimonial ? Les premières années, le régime légal anglais de séparation de biens, et depuis 2005, la communauté légale réduite aux acquêts. Difficultés en vue en cas de divorce ou de décès !

Ne tardez pas à exposer vos projets en détail à votre notaire. La profession est organisée pour répondre à ces questions, par exemple en favorisant la collaboration de notaires de différents pays. Vous pouvez au préalable consulter le Guide des Français de l'étranger, en ligne sur le site notaires.fr.

par Maître **Clémentine Delafontaine-Bovier-Lapierre**
déléguée régionale à la communication
des notaires des Savoie

Encadrement des loyers à Paris

L'encadrement des loyers entrera en vigueur à Paris le 1er août. Dans les autres zones tendues (liste), des difficultés techniques retardent la définition de loyers plafonds. Néanmoins, les hausses de loyers entre deux locataires y sont d'ores et déjà limitées à l'évolution de l'indice IRL.

Syndics de copropriété

Depuis le 1er juillet 2015, les contrats établis ou renouvelés par les syndics de copropriété doivent se conformer à un contrat-type (décret n°2015-342 du 26 mars 2015). Le décret précise également quelles prestations particulières ouvrent droit à rémunération complémentaire.

Développement durable

L'environnement, le développement durable, les économies d'énergie ont envahi notre législation et s'invitent dans vos projets, notamment immobiliers. Découvrez décryptage et conseils pratiques dans le numéro de juillet de Conseils des notaires.

www.chambre-interdepartementale-desavoie.notaires.fr

Retrouvez nous sur les réseaux sociaux
[facebook.com/notairesdessavoie](https://www.facebook.com/notairesdessavoie)
twitter.com/NotairesSavoie

*Les «frais»
du notaire
sont petits
mais tellement
importants...*

TAXES

ÉTAT,
COLLECTIVITÉS
LOCALES
& DÉBOURS

9/10 ^{ème}

NOTAIRE
1/10 ^{ème}



« TOUT POUR L'EMPLOI » les nouvelles mesures pour l'emploi

Le Premier ministre Manuel Valls a annoncé le 9 juin 2015 18 mesures pour encourager l'embauche dans les petites et moyennes entreprises. Ces mesures ont pour objectif de lever les freins à l'emploi, développer l'activité, faciliter la création et la reprise des entreprises et alléger les formalités. Certaines d'entre elles sont d'ores et déjà en vigueur.



Infodoc - Experts

PARMI LES PRINCIPALES MESURES ANNONCÉES, ON NOTERA :

• **Une aide à la première embauche** qui s'applique à toute entreprise qui n'a pas eu d'employé depuis au moins 12 mois, et qui recrute un salarié en CDI ou en CDD de plus de 12 mois. Le dispositif donne droit à une aide de 4 000 euros sur 2 ans. L'aide sera versée pour les contrats signés à compter du 9 juin 2015, jusqu'au 8 juin 2016. Le décret d'application est paru le 3 juillet.

• **L'assouplissement des règles relatives à la rupture du contrat d'apprentissage dans les 2 premiers mois** : pour fixer cette période de 2 mois, on ne prend en compte que la durée de présence effective de l'apprenti au sein de l'entreprise (les périodes de formation théorique ne seraient plus prises en compte). Cette mesure figure dans la loi relative au dialogue social et à l'emploi du 17 août 2015.

• **La possibilité de renouveler 2 fois les CDD et contrats d'intérim**, au lieu d'une fois dans le régime actuel, la durée maximale des contrats demeurant inchangée. Cette mesure figure dans la loi relative au dialogue social et à l'emploi du 17 août 2015.

• **La mise en œuvre de 40 000 formations supplémentaires prioritaires**, pour les demandeurs d'emploi, avec un ciblage sur les métiers en tension dans les TPE et PME. Il est notamment prévu de remplacer gratuitement les salariés partis en formation par un demandeur d'emploi. Cette mesure sera effective au second semestre 2015.

• **La simplification et réduction des effets de seuils** : il est prévu de relever à 11 salariés les seuils de 9 et 10 salariés, et de simplifier les méthodes de calcul des seuils. Par ailleurs, le franchissement du seuil de 50 salariés ne déclenchera pas de prélèvements sociaux et fiscaux supplémentaires pendant 3 ans

(gel des seuils). Cette mesure sera insérée dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2016.

• **Simplifier la conclusion d'accords pour le maintien de l'emploi** qui permettent aux entreprises, en cas de graves difficultés économiques, d'aménager le temps de travail et les salaires. Cette mesure figure dans la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 (loi « Macron »)

• **Plafonner le montant des indemnités de rupture prononcées par les juges en cas de licenciement sans motif réel et sérieux** : cette mesure a été invalidée par le Conseil constitutionnel dans le cadre du projet de loi pour la croissance et l'activité.

• **Renforcer la lutte contre la fraude au détachement** : il s'agit de renforcer les sanctions à l'encontre des entreprises étrangères détachant des salariés en France, dès lors qu'elles ne remplissent pas leurs obligations légales, et celles qui concernent le donneur d'ordre qui n'a pas rempli son obligation de vigilance. Cette mesure figure dans la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015.

• **Accompagner les TPE dans la GRH** : une prestation « conseil en RH TPE-PME » cofinancée par l'Etat sera mise en œuvre pour proposer un socle de prestations pour ces entreprises. La mesure sera amorcée au second semestre 2015, avec un déploiement en 2016.

• **Faciliter le recours aux groupements d'employeurs et autres formes de tiers employeurs** : il s'agit de simplifier la création de ces groupements, de rendre leur fiscalité plus attractive, d'en faire la promotion... Cette mesure sera insérée dans le projet de loi de finances pour 2016.

• **Développer l'entrepreneuriat des demandeurs d'emploi et des jeunes** : augmenter le nombre de créateurs accompagnés dans le programme Nacre, structurer des parcours d'appui à la création d'entreprise... La mesure sera mise en place au second semestre 2015.

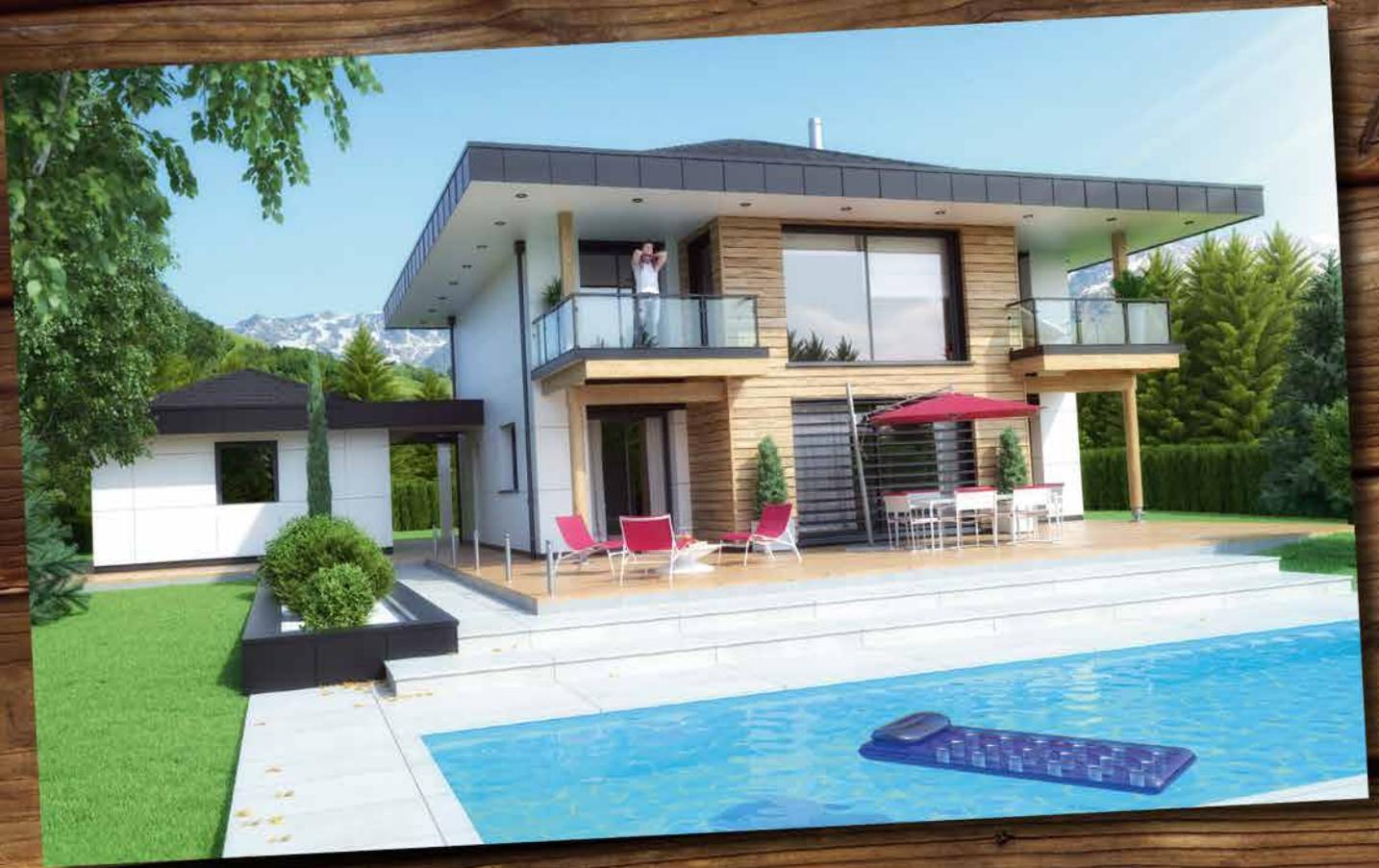
• **Modifier le droit à l'information préalable des salariés en cas de cession d'entreprise** : l'obligation d'information ne concernera que les ventes d'entreprises ; la sanction du non-respect de l'obligation d'information n'est plus la nullité de la vente de l'entreprise mais une amende civile proportionnelle au prix de vente. Cette mesure figure dans la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015.

• **Améliorer et simplifier les relations entre les entrepreneurs et le RSI** : généraliser les médiateurs locaux, indépendants du régime, pour accompagner les dossiers complexes ; organiser l'accueil téléphonique direct par les caisses ; éviter le recouvrement forcé en mettant la priorité sur le recouvrement amiable ; favoriser la possibilité d'ajuster les versements provisionnels des cotisants, en n'appliquant pas de pénalité en cas d'erreur non intentionnelle dans les acomptes. Cette mesure sera mise en œuvre au second semestre 2015.

• **Simplifier l'accès aux aides publiques** : cette mesure sera mise en œuvre fin 2016. Et, dès la fin 2015, elle sera opérationnelle pour les demandes d'aides à l'innovation et au développement économique des entreprises opérées par la Bpi France.

• **Développer le TESE** : étendre son champ aux entreprises jusqu'à 20 salariés et aux entreprises d'Outre-mer. La mesure est mise en œuvre par l'ordonnance du 18 juin 2015. ●

« Tout pour l'emploi dans les TPE et les PME »
http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2015/06/dossier_de_presse_tout_pour_emploi.pdf



Notre expérience au service de votre projet **BOIS**



Maisons
Alain Métal
Ligne **BOIS**

85 route de Thonon - 74800 AMANCY
04.50.07.38.90

Jean-François OMAR 06.84.64.32.81 / jf@maisons-alain-metral.fr

STATISTIQUES DE LA RURALITÉ EN RHÔNE-ALPES



Rue de Frangy Haute-Savoie

La plate-forme de l'observation sociale en Rhône-Alpes (Posra) a publié en 2015 son étude sur les espaces ruraux dans la région Rhône-Alpes. L'objectif est de disposer d'une analyse précise à l'intention des politiques publiques d'aménagement du territoire. On y apprend que l'espace rural représente 70% de la superficie régionale. Un cinquième de sa population y réside. L'étude distingue deux types de territoire rural : les grandes aires urbaines qui constituent « un rural périurbain » et le rural isolé en dehors de l'influence des grands pôles d'emploi. Le rural périurbain représente 71% de l'espace rural, « c'est une caractéristique majeure de la région » notent les auteurs de l'étude, contre 56% à l'échelle nationale. Les enfants ruraux scolarisés seraient moins nombreux en situation de retard scolaire et « obtiennent de meilleurs taux de réussite à tous les examens malgré une origine sociale globalement moins favorisée ». Toutefois, précise l'étude, ils s'orientent plus fréquemment vers la voie professionnelle et vers les filières courtes supérieures. Dans le domaine de la santé, près d'une personne sur cinq réside à plus de trente minutes d'une structure d'urgence et de réanimation. Dans le domaine de l'agriculture, on apprend qu'une exploitation agricole sur trois se situe en zone urbaine en Rhône-Alpes, ce qui s'explique par l'extension des villes. Cette part est supérieure à la moyenne nationale.

Le fait rural en Rhône-Alpes, Portrait social 2015, POSRA. Insee Rhône-Alpes 2015.

THÉÂTRE DANS LA VILLE : DU BEAU MONDE AU BALCON



Le festival Coup de théâtre, à voir du 14 au 20 septembre 2015 à Annecy, témoigne de la volonté des organisateurs de tirer vers le haut cette manifestation dédiée à la scène. Miguel de Cervantès, Molière, Alfred de Musset, Jules Verne, Victor Hugo, Herman Melville, Joseph Kessel, Jean Anouilh, le choix des pièces fait la part belle aux textes des grands écrivains et dramaturges. Si l'édition 2015 promet de nobles émotions, gageons que les compagnies sauront servir au mieux les mots et les drames qu'ils ont choisis de mettre en scène et d'interpréter. Au programme, la puissance mythique de Moby Dick et le souffle épique des cavaliers afghans de Kessel, l'inébranlable volonté d'Antigone dans son combat contre le pouvoir, la folie toute littéraire de Don Quixote de la Mancha, un décalé Ruy Blas, le voyage aventureux du Chancelor, de la poésie romantique, des vers surréalistes, un Don Juan version 2.0 etc.

La programmation devrait attirer nombre de spectateurs, mais, préviennent les organisateurs « *Tous nos spectacles sont en accès libre mais n'ont pas, pour autant, une capacité d'accueil du public illimitée* », il est donc conseillé de prévoir en fonction des places disponibles (placement et participation libres) selon les lieux des représentations. À voir et écouter les sens en éveil.

Toutes les infos sur le site www.agitateursdereves.org et par téléphone à l'OT du lac d'Annecy +33 (0)4 50 45 00 33

DU SMARTPHONE À LA BOÎTE AUX LETTRES



Lancée fin juin par la start-up annécienne dirigée par Romain Desbrest (lauréat en 2014 du Prêt d'honneur d'Initiative Grand Annecy), l'appli gratuite Okiwi permet d'imprimer les photos présentes sur son smartphone et de les recevoir directement dans sa boîte aux lettres. Trois formats sont disponibles : le format photomaton (4 photos envoyées en trois exemplaires, tarif 2,49 €), le format carte postale (15 x 10cm, tarif 2,49 €) et le format Polaroid (8 x 10cm, tarif 0,49 € l'unité format dégressif en fonction du nombre de photos envoyées). Les prix indiqués comprennent l'impression et l'envoi postal. Pour l'heure, l'appli Okiwi couvre toute l'Europe

et est disponible en français et en anglais, les versions dans les langues de chaque pays sont prévues prochainement. Simple d'utilisation, pratique et rapide, l'appli permet ainsi d'imprimer ces photos prises sur le vif, des selfies en pleine nature aux soirées arrosées, et aussi ces clichés cadrés ingénieusement par des appareils maniables de plus en plus performants. Code Promo #KAELE : 30% de réduction sur la première carte postale pour les lecteurs de Kaële magazine.

Sur Play Store et AppStore. Plus d'infos sur le site : www.okiwi-app.com

CINEMA ITALIEN

ANNECY 2015
23 - 29 SEPTEMBRE

OCTOBRE ROSE CONFÉRENCE DU PROFESSEUR KHAYAT



Organisée par l'Association *Cœur Vanessa* sous la houlette de sa présidente Annick Laurent, la conférence du professeur Khayat aura lieu le vendredi 9 octobre à 16h30 à l'Espace 55. La conférence sera suivie d'un débat animé par Michel Field, journaliste et

écrivain. Le professeur Khayat, chef de service d'oncologie médicale de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris et président de la *Fondation Avec*, reconnue d'utilité publique, a fait sa priorité de la lutte contre le cancer depuis plus de trente ans. Le but de la conférence est « *de récolter des fonds et de les redistribuer pour soutenir les femmes dans le processus de guérison d'un cancer du sein.* » précise Annick Laurent. L'Association *Cœur Vanessa* s'associe à l'Association créée par Christine Janin *A chacun son Everest* qui depuis dix-huit ans œuvre auprès des enfants leucémiques.

Le lieu de la conférence : Espace 55, Parc du Calvi, rue de l'artisanat, Poisy. 04 50 22 09 36. Entrée 12 €. Le nombre de places étant limité, il est conseillé de s'inscrire pour y participer.

Appelez Luce 06 12 38 64 02 ou Stéphanie 06 79 71 33 31.

www.fondation-avec.org et www.cœur-vanessa.com

THONON
Galles

ÇA S'EST PASSÉ SOUS VOS PIEDS
THONON GALLO-ROMAIN ET SES POTIERS

28 MARS AU 8 NOVEMBRE 2015
EXPOSITION - MUSÉE DU CHABLAIS

www.ville-thonon.fr

Inrap
Musée de France

COMPÉTITIONS

Fictions et documentaires

VOYAGE

En Basilicate

AVANT-PREMIÈRE

Mia madre, de Nanni Moretti

PRIX SERGIO LEONE

Gianluca Maria Tavarelli

RÉTROSPECTIVE

Philippe Noiret

HOMMAGE

Francesco Rosi

MASTER CLASS

Sergio Castellitto

loisirs
bien-être
services à la personne
santé
prévoyance

forum des seniors et du bien-être

jeudi vendredi

8 & 9 octobre

2015

de 9h30 à 19h

au centre
Bonlieu
Annecy

démonstrations, ateliers
conférences, animations
ouvert à tous
entrée libre & gratuite

+ d'infos
www.annecy.fr


Ville d'Annecy



GUILLAUME GOMEZ

le chef du Palais de l'Élysée

Depuis deux ans, Guillaume Gomez assume la responsabilité des cuisines du Palais de l'Élysée. Après dix-huit ans de service, il est devenu le chef du Président de l'État français. Nous l'avons rencontré à Genève en juillet dernier, à l'occasion du rassemblement annuel de « *l'association gastronomique la plus exclusive du monde* », qui réunit 21 chefs de chefs d'États du monde entier*.

par Benjamin Müller

Que signifie être chef dans les cuisines du palais présidentiel de la République française ? Comment y entre-t-on ? Pourquoi y demeurer ? Car être le chef de l'État c'est faire le sacrifice d'un parcours étoilé, de l'indépendance entrepreneuriale, et peut-être aussi, pour certains, d'une possible gloire médiatique. Guillaume Gomez lui s'est posé très tôt les bonnes questions : « *Sommes-nous en recherche de reconnaissances ? Pourquoi faisons-nous ce métier ? Il est certain qu'ailleurs, je pourrais gagner plus d'argent, avoir plus de notoriété et puis après ? Quand on passe autant d'heures au travail, le plus important n'est-il pas d'être heureux ? Aujourd'hui, j'ai une certaine reconnaissance en tant que chef, je suis même parfois médiatisé, mais je ne crois pas que cela soit le plus important.* » Guillaume Gomez,

cheveux rares et poignée de mains ferme, sait ce qu'il veut et ce qu'il ne veut pas. Sa place de chef exécutif lui donne « *la banane* », dit-il, le matin avant d'embaucher.

Il est né le 8 août 1978 à Paris. Il a obtenu un BEP hôtelier effectué en alternance. C'est auprès de Johnny Bénariac, le chef du Traversière (Paris, XII^e) qu'il découvre véritablement le métier. Deux ans plus tard, son patron le fait entrer chez Jacques Le Divellec dont la table éponyme, qui affiche deux étoiles Michelin, est considérée comme un haut lieu de la gastronomie dédié aux poissons. Pendant trois ans, il parfait ses connaissances et sa pratique. François Mitterrand est un habitué. Ce dernier permet au jeune chef parisien de quitter la rue de l'Université et l'esplanade des Invalides pour le

55 faubourg-Saint-Honoré où il entre comme appelé du contingent pour remplir ses obligations militaires. En 1997, il découvre pour la première fois les fourneaux prestigieux de la République française : « *Je rencontre le chef Joël Normand, présent à l'Élysée depuis la présidence du Général de Gaulle. Et je me demande comment peut-on rester aussi longtemps dans un même endroit ? J'avais travaillé trois ans chez Le Divellec et ça m'avait déjà paru long parce qu'il arrive toujours un moment où l'on a fait le tour d'une table et que l'on a besoin de rompre la routine.* » À l'époque, le jeune cuisinier découvre un autre monde que celui déjà éprouvé chez ses confrères. En effet, bien qu'il s'agisse de toujours cuisiner, l'organisation de travail au sein du palais présidentiel, et la nature même des tâches requises au fil des jours, aboutissent à un





renouvellement constant des plats à préparer, des produits à travailler mais aussi des différentes formes de cuisine à pratiquer. On cuisine au quotidien pour un homme, le chef de l'État, qui peut avoir envie d'une salade, d'une soupe, ou d'œufs au plat pour son dîner. Et l'on cuisine aussi pour les déjeuners officiels entre chefs d'États, pour les réceptions qui peuvent réunir plusieurs centaines d'invités, pour le personnel de l'Élysée etc. Du petit-déjeuner au dîner, c'est donc, non pas la cuisine d'un chef qui crée ses cartes et reproduit le temps d'une saison les mêmes plats, mais bien une cuisine renouvelée constamment, au gré des événements, de l'agenda présidentiel, des envies personnelles. C'est aussi, apprend-on, une manière spécifique pour la brigade de travailler : « *J'ai été embauché comme chef de partie, mais à la différence de nos collègues des grands restaurants, les postes ne sont pas fixes. Nous changeons de poste toutes les semaines. Et cela nous va bien parce qu'il y a autant de travail le dimanche que le mercredi. Nous devons tous être polyvalents et autonomes dans tous les domaines. Je ne peux pas avoir quelqu'un fort en poisson et plus faible en viande. Donc, pour rompre la routine et renforcer les compétences de chacun, chaque semaine, les cuisiniers changent de département. Nous ne travaillons pas en fonction du produit mais davantage en fonction de la destination. C'est-à-dire que les cuisiniers qui vont s'occuper du président, le feront de A à Z. La semaine d'après, ils seront en charge du personnel et cuisineront exclusivement pour le personnel.* » Ils sont aujourd'hui 25 à travailler sous les ordres de Guillaume Gomez. Les cuisines de l'Élysée ce sont six pôles de « destination » différents. « *Il n'y a pas un jour où l'on cuisine le même plat. Cela aucun restaurant ne peut vous l'offrir. Travailler à l'Élysée nous fait entrer dans une dynamique extraordinaire. Je vais faire de la grosse pièce comme de l'assiette individuelle et mes cuisiniers vont devoir s'adapter. C'est pourquoi on ne s'ennuie pas.* » Parmi les cuisiniers certains ont presque une vingtaine d'années d'ancienneté : « *Nous avons quand même un turn over, et c'est normal, des jeunes, et même, des chefs de partie qui ont*

envie de s'émanciper. L'un de mes collaborateurs est parti travailler pour le ministère de l'Agriculture, un autre s'apprête à s'envoler pour l'Afrique où il occupera le poste de chef exécutif pour le président du Gabon, c'est ce qui fait que la maison vit. » La « maison » pour reprendre ses mots se doit de mettre en avant les produits locaux de l'ensemble des territoires de la République, de la Corse à la Guyane, en passant par le Berry et Paris : « *Savez-vous qu'il n'existe plus qu'un artisan boucher dans la capitale qui fasse lui-même le célèbre jambon de Paris ?* » alerte-t-il. La cuisine de l'Élysée est donc traditionnelle, à l'image de la France, créative, et aux goûts et techniques du jour. Est-ce faire le sacrifice de préparer et concevoir une cuisine qui ne soit pas estampillée Guillaume Gomez ? « *L'important pour moi est de faire plaisir, à partir de là, peu importe que la cuisine soit estampillée Pierre, Paul, Jacques avec des étoiles Michelin.* » Quant à la créativité ? « *Quand vous servez la reine d'Angleterre depuis vingt ans comme le fait Mark Flanagan, le prince Albert de Monaco depuis sa naissance pour Christian Garcia (et actuel président du CCC, ndr), et dans mon cas, pour au moins cinq ans, le président français, vous avez l'obligation d'être créatif.* » La remise en question est donc constante, et contrairement à ses confrères, Guillaume Gomez, meilleur ouvrier de France en 2004, ne doit pas imposer un style propre mais privilégier la variété des produits, des cuissons, des présentations au jour le jour. Et quand il reçoit les chefs d'États étrangers, il peut lui arriver de « *mettre en avant la cuisine française tout en introduisant quelques saveurs originaires du pays de l'invité.* »

En 2005, le chef parisien est devenu le second de Bernard Vaussion que Jacques Chirac venait de nommer chef des cuisines de la présidence. À l'instar de son jeune confrère, Bernard Vaussion était entré à l'Élysée pour faire son service militaire... en 1974. Entre ces deux dates, il a gravi patiemment les échelons de la hiérarchie, avant de prendre sa retraite en 2013 et devenir président honoraire du Club des chefs des chefs. Le parcours de son confrère Guillaume Gomez est simi-

laire, pour autant, cela ne signifie pas que son poste actuel s'achèvera automatiquement quand viendra l'heure de la retraite : « *Un chef d'État peut toujours décider de changer de chef et dans ce cas je devrais céder ma place.* » Il est vrai aussi que si tout fonctionne bien et que l'on travaille avec rigueur, il n'y a pas de raison que l'on décide de renvoyer le chef d'une brigade qui parvient à contenter tous ceux qui se nourrissent au Palais, du plus haut au plus bas de la hiérarchie républicaine. ●

* LA DIPLOMATIE DU VENTRE

Le Club des Chefs des Chefs (C.C.C) a été fondé en 1977, à Collonges au Mont d'Or, chez Paul Bocuse, avec la présence de quelques cuisiniers personnels de chefs d'État. Cette réunion fut initiée par Gilles Bragard, couturier des cuisiniers. Depuis cette date, les chefs de cuisine se réunissent chaque année dans un pays différent, accueillis officiellement par son chef d'État, « *où ils découvrent la gastronomie locale et participent à différentes manifestations culinaires destinées à assurer la promotion du métier de cuisinier.* » Cette année, le Club a organisé le 14 juillet un dîner et une vente aux enchères au profit de la Croix-Rouge suisse (à destination des réfugiés syriens au Liban). Lors de la conférence de presse qui s'est tenue le 13 juillet à l'hôtel Richemond, à Genève, Gilles Bragard, le cofondateur du Club, a présenté ses membres. Parmi ces derniers, Hilton Little chef de l'actuel président de l'Afrique-du-Sud, embauché en son temps par Nelson Mandela, Christian Garcia, président du C.C.C, et chef du prince Albert II de Monaco, Cristeta Cromerford, cheffe de Barack Obama, ou encore David Destinoble, chef du premier ministre haïtien, Evans Paul. Au total, ils sont 21 chefs de chefs d'État à se réunir une fois par an, l'occasion d'apprendre à se connaître, de confronter ses expériences etc. Particularité : la République populaire de Chine compte deux représentants, une spécificité unique pour le pays le plus peuplé de la planète et première puissance mondiale. « *Ainsi, lorsque tel chef reçoit un président, il peut appeler le chef cuisinier de ce dernier directement sur la ligne bleue (cf. le téléphone rouge, ndr) pour en connaître les goûts, ou les éventuelles allergies alimentaires etc.* » a indiqué Gilles Bragard. Avec l'espoir que ces bonnes relations favorisent la diplomatie entre chefs d'État.

www.club-des-chefs-des-chefs.com



ARCHITECTURE4807

LE PRINCIPE "OSSATURE"

EN OSSATURE MÉTALLIQUE OU OSSATURE BOIS, ARCHITECTURE4807 CONÇOIT ET BÂTIT DES MAISONS ECOLOGIQUES QUI ONT DU CARACTÈRE. EXPLICATIONS DU PRINCIPE "OSSATURE".

Quand on souhaite faire construire une maison originale sur mesure, les constructions dites "traditionnelles" n'offrent que trop peu de possibilités. Au contraire, les solutions architecturales modulaires permettent audace et adaptabilité. Expert en construction modulaire à ossature métallique ou bois depuis plusieurs années, le cabinet d'Architecture4807 basé à Annecy nous en souligne les principaux avantages en 8 points clés:

1. Architecture plus aérienne, grands espaces libres entre porteurs.
2. Maisons facilement évolutives dans le temps.
3. Grand confort, aucun pont thermique.
4. Structure légère assurant la pérennité sans fissures.
5. Parfaitement adaptée aux risques parasismiques.
6. Adaptation parfaite aux terrains difficiles.
7. Solutions pour l'habillage extérieur: bois, terre cuite, acier, zinc, pierre.
8. Une maison réellement personnalisée. Acier ou bois, à vous de choisir!

Architecture 4807
Atria / 1 place Marie-Curie
BP 337 / 74008 Annecy
Cedex / 04 50 33 48 47
www.architecture4807.fr



«Je gagne du temps et c'est mieux pour la planète !»
Christine,
Initiation informatique
à domicile

www.citelib.com

Des voitures en libre service à votre disposition sur Annecy et Cran Gevrier.

Un service H24 et 7j/7 sur simple réservation par Internet ou téléphone.



Pour une heure, deux heures ou même quelques jours !

Libérez vous des contraintes de la voiture, découvrez **Cité Lib** !

Votre contact à Annecy

Permanence à Velonecy
Gare d'Annecy
mardi 14h30/18h et
mercredi 9h30/12h45
06 31 52 00 80

Cité lib
l'autopartage pour tous



MOTSCROISÉS N°23

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II						■				
III			■		■					■
IV							■			
V								■		
VI			■						■	
VII				■						
VIII			■							
IX						■				■
X				■						

HORIZONTALEMENT

I. Technique de skieur. **II.** Mythe américain. De la bouée à l'ancre. **III.** Marqué d'intelligence. Amérindien. **IV.** Courants. Situé. **V.** Pâturages de montagne. Condition. **VI.** Largeur de tapisserie. Morceau de glacier. **VII.** Faisait fureur autrefois. Course de vitesse. **VIII.** Curie au labo. Sommet provençal. **IX.** Ouvertures. Organisation africaine. **X.** Vieille radio. Boisson chaude.

VERTICALEMENT

1. Fleur des champs. **2.** Portes et fenêtres. **3.** Dans la gamme. L'Italie sur le web. Île peu désertée. **4.** Renard polaire. Voiture, en abrégé. **5.** Sur le calendrier. Sommet planétaire. **6.** Col des Alpes. **7.** Atome chargé. Figures de patinage. **8.** Station de ski (Les). Riveta. **9.** Benêt. Monnaie chinoise. **10.** On fête son premier. Très vieux briquet.

SUDOKU N°23

NIVEAU : DIFFICILE

		7					9	6
	9	2		1	4			
5			6					
8		1	3		2			
	7						8	
			7		6	5		3
					8			7
			4	2		8	5	
1	4					9		

► Solution des jeux dans le prochain numéro.

Solution Sudoku 22

Kaële n° 121 - été 2015

9	7	8	1	2	4	3	6	5
2	3	1	6	5	7	8	9	4
6	4	5	3	9	8	7	2	1
8	2	6	5	4	3	9	1	7
4	9	7	2	6	1	5	3	8
1	5	3	7	8	9	6	4	2
5	6	9	8	1	2	4	7	3
7	1	4	9	3	5	2	8	6
3	8	2	4	7	6	1	5	9

Solution mots croisés 22

Kaële n° 121 - été 2015

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	G	A	Z	O	U	I	L	L	E	R
II	R	I	E	L	■	V	I	E	L	E
III	A	L	B	A	T	R	O	S	■	N
IV	N	E	R	F	■	E	N	T	R	A
V	D	■	E	■	T	■	■	A	I	R
VI	S	A	■	A	R	A	S	■	E	D
VII	D	I	N	D	O	N	■	B	U	■
VIII	U	G	I	N	E	■	B	U	S	E
IX	C	L	E	■	N	U	A	G	E	S
X	S	E	R	P	E	N	T	■	S	T



Photos : © Fotofimages // KRAKOW

LE

BRASSERIE
SAVOYARDE



BON



LIEU



BRASSERIE - RESTAURANT - BAR À VINS - BAR AMBIANCE

RÉSERVATION : 04 50 51 45 40

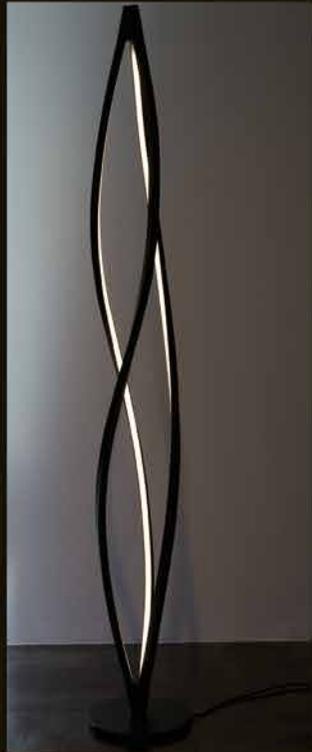
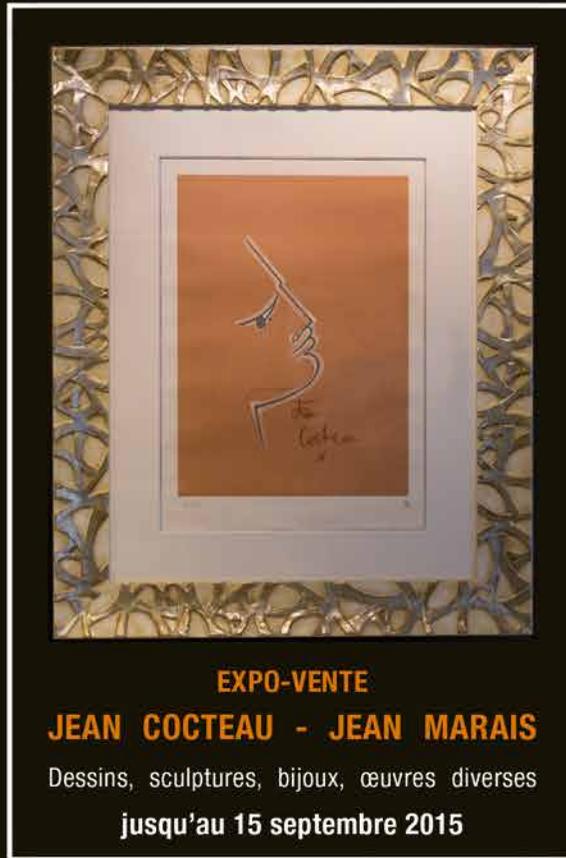
OUVERT TOUS LES JOURS DE MIDI À 2H

LE BON LIEU - CENTRE BONLIEU - 1 RUE JEAN JAURÈS - ANNECY

www.lebonlieu-brasserie.fr

PROLONGEZ VOS VACANCES

avec un mélange des genres sous le signe de la beauté, de l'art et de la nouveauté



Et à découvrir : une collection nouvelle de luminaires, un paravent qui s'affiche comme une sculpture, des casques audio comme des salles de concert, des chaises qui brillent de 1000 feux, un fauteuil pour déguster le goût du temps qui passe, une cheminée hautes performances, et tant d'autres choses encore...



ANTONIOLUPI • ORNAMENTA • BANG & OLUFSEN • FOCUS • LUMITHÈQUE • FLEXFORM

ESPACE 55
SHOWROOMS BOUTIQUES
AMÉNAGEMENT DÉCORATION
RESTAURANT BISTRONOMIQUE

Groupe Dunoyer 

ESPACE 55 - Parc du Calvi - rue de l'Espace 55 - 74330 POISY - 04 50 22 09 36 - info@espace55.com
Galerie ouverte le lundi, de 14h à 19h, et du mardi au samedi de 10h à 19h.